

Du 28 avril au 4 mai 2025 - N° 4965

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Fondus d'entrepreneuriat

Déjà à la tête de La Reine des Prés (coworking à la campagne) et Grav Deco (gravure industrielle), Alexandra Gévaudan et Laurent Muhlich ont repris l'activité signalétique de la fonderie Lauterbach. L'émblématique flèche du parcours de la chouette à Dijon est leur nouveau bébé... parmi d'autres challenges ! Page 24

De l'agrivoltaïsme canadien dans Yonne

Déjà présente dans l'éolien depuis 2016, la société canadienne Innergex annonce de nouveaux investissements solaires et collaboratifs à Joux-la-Ville. Page 5

Les Pépinières Naudet changent d'image

À l'aube de ses 150 ans, l'entreprise familiale a retravaillé son image de marque pour refléter l'élargissement de ses métiers et ses ambitions économiques et environnementales. Page 5

5 pages d'annonces légales

Lire les pages 9-13

Dis docteur, pourquoi tu tousses ?



Adoptée le 2 avril à l'Assemblée nationale, la proposition de loi portée par le député socialiste Guillaume Garot vise à réguler l'installation des médecins dans les zones déjà bien pourvues, afin de lutter

contre les déserts médicaux. Le Premier ministre François Bayrou en avait fait le thème de son déplacement dans le Cantal, le vendredi 25 avril. La loi s'inspire d'exemples déjà en vigueur : les dentistes, infirmiers et pharma-

ciens sont depuis longtemps soumis à une régulation territoriale de leur activité, notamment selon la densité de population. Si la disposition est saluée par certains élus de terrain, elle suscite une levée de boucliers

chez de nombreux médecins et étudiants. Ces derniers sont en grève ce lundi 28 avril. Le Journal du Palais leur donne la parole.

Page 3

Au 68 rue Chevreul, on réinvente le lieu de travail

L'agence de marketing digital Visitic et le cabinet d'architecture Atelier Clea, copropriétaires d'un niveau de ce bâtiment dijonnais remarquable jouent leur propre interprétation du lieu de travail partagé dans un espace qu'ils ont réhabilité à dessein. Si leurs métiers ne sont pas les mêmes, l'espace de co-working est en revanche unique, propice aux

échanges. Meublée avec de la seconde main, à l'exception des tables de bureaux en cours de conception par un artisan local, la pièce de travail est entièrement modulable et pourra accueillir des événements professionnels. D'autres bureaux séparés existent et le binôme souhaite accueillir une troisième entreprise ouverte au collaboratif. Page 4

Florian Bouquet : dix ans à la tête du département belfortain. Page 6

DES BOIS PLANS ET DES EXPERIENCES A PARLER

En vente chez votre libraire, sur internet et sur les réseaux sociaux !

VERSION NUMÉRIQUE OFFERTE

www.petitfute.com

R 28302 - 4965 - 2€



UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, AU CŒUR DE VOS PROJETS

MAXIM
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Agence spécialisée en commercialisation & gestion immobilière de locaux professionnels



03 80 40 77 40
agence@max-im.fr
www.max-im.fr



La part des français en difficulté financière



Finance : près de la moitié des Français est en difficulté

En 2024, l'impôt sur le revenu a augmenté pour tout le monde... sauf pour les plus riches ! C'est ce que démontre une récente note du ministère de l'économie et des Finances, qui met alors en lumière que si l'impôt net payé par les 40 % de ménages situés au milieu de la courbe des revenus a progressé à un rythme annuel compris entre 5 % et 10 %, celui des 10 % les plus aisés a reculé de 0,1 %, alors même que leur revenu de référence a augmenté de 2,3 %. Des chiffres à mettre en relation avec la part de Français en difficulté financière, estimée à un peu plus de 40% des ménages en 2023 selon les dernières données disponibles d'Eurostat.

Le classement des plus riches



Qui sont les personnes les plus riches du monde ?

Avec une fortune estimée à près de 370 Mds\$ mi-avril 2025 par le magazine économique américain Forbes, le PDG de Tesla, Elon Musk, reste l'homme le plus riche du monde, loin devant Jeff Bezos (Amazon) et ses quelque 202 Mds\$. Mark Zuckerberg (Meta, 188 Mds\$), Larry Ellison (Oracle, 167 Mds\$) et Warren Buffett (Berkshire Hathaway, 163 Mds\$) sont les trois américains qui complètent le top 5. En sixième position arrive le français Bernard Arnault, patron de LVMH, avec une fortune estimée à 156 Mds\$. Il est l'un des deux seuls européens de cette liste, Amancio Ortega (Zara, 119 Mds\$) arrivant en neuvième position.

Moins de voyageurs européens pour les USA



Les États-Unis séduisent de moins en moins les Européens

L'industrie du tourisme américaine serait-elle une victime collatérale de la politique de Donald Trump ? C'est en tout cas ce que laissent penser les derniers chiffres publiés en avril par l'Office national américain du tourisme et des voyages, qui indique que, par rapport à la même période en 2024, le nombre de voyageurs en provenance d'Europe de l'Ouest, incluant aussi bien les touristes que les voyageurs d'affaires, a chuté d'environ 17 % le mois dernier, et depuis janvier, de 7 %. Cette baisse est particulièrement nette chez les voyageurs en provenance d'Allemagne, d'Irlande et d'Espagne, avec une chute de plus de 20 % mesurée en mars. Le nombre de voyageurs français aux États-Unis a lui baissé de 8 % le mois dernier et d'environ 6 % sur la totalité du 1^{er} trimestre.

baromètre



MK Galerie a ouvert ses portes en 2022, à Ahuy, dans une boutique de vêtements.

Le but : soutenir la scène artistique locale et démocratiser l'art auprès de tous les publics.



Lou Romain et Mylène Mori : désacraliser et valoriser l'art local

Après une licence dans les métiers de la communication et un diplôme décroché à l'école de la médiation culturelle et du marché de l'art, Icart, Lou Romain fait le double constat, avec sa mère, Mylène Mori, elle-même artiste peintre, du manque de lieux d'exposition en local et de la froideur des galeries classiques. Elles ont alors l'idée de donner vie à une galerie d'art hybride à même de désacraliser l'art tout en mettant à l'honneur les artistes de la région. Il se trouve que Mylène Mori est propriétaire d'une boutique de prêt-à-porter à Ahuy, avec un local d'esthétique attendant. C'est ce dernier qu'elle décide de transformer, en 2022, en un espace d'exposition pouvant accueillir 4 à 5 artistes émergents par an. « Chez MK Galerie, nous n'accueillons qu'un seul artiste à la fois, pour que le visiteur soit totalement immergé dans son univers », explique Lou Romain. La présence de la boutique de prêt-à-porter à côté sans cloisonnement permet un passage d'un univers à l'autre dénué de toute pression pour le visiteur, tout en rendant l'art accessible au plus grand nombre ».

Depuis avril 2024, le binôme est allé encore plus loin dans sa volonté d'acculturation à l'art avec la mise en place d'ateliers aéro-peinture.

CRÉER SES PROPRES TOILES

Ces "painting party" d'une heure et demie sont facturées 39 € par personne et sont ouvertes à tous, particuliers et professionnels. « On vous propose de choisir parmi une vingtaine de modèles de toiles prédessinées qui n'attendent plus que votre expression personnelle. Aucune compétence particulière n'est requise pour profiter de cette activité ludique, qui se déroule en musique, entourée d'œuvres d'art, accompagnée d'un verre de vin et d'une planche apéritive. Nous la déclinons également pour les enfants pendant les vacances scolaires », précise Lou Romain. Côté entreprise : la privatisation des lieux et le sur-mesure sont de mise. « Séminaire, cocktail, conférence, lancement de produit, soirée d'entreprise, team building... tout est possible, nous nous adaptons aux attentes des clients aussi bien au niveau du format : demi-journée, journée complète, avec ou sans réu-

nion intégrée ; du lieu : à la galerie ou directement au sein de l'entreprise ; que du nombre : jusqu'à 16 personnes pour les ateliers sur place et à plus de 100 sur d'autres sites partenaires. Enfin, les sessions de live painting peuvent être personnalisées pour permettre à l'entreprise de travailler autour d'une thématique particulière », développe Lou Romain, qui a déjà reçu les équipes d'Urgo et de DeDietrich. Plus récemment, MK Galerie a développé un service de location d'œuvre pour faire sortir l'art de la galerie. « Nous sommes aussi associées avec BW Associées, gestionnaire de patrimoine privé installé dans le quartier de la Toison d'Or à Dijon, qui, en plus de mettre en valeur des œuvres dans ses locaux, propose un accompagnement de nos publics sur l'investissement dans l'art et sa possible défiscalisation », ajoute Lou Romain, qui, sur le volet accompagnement des artistes, propose également de les aider à travailler leur communication.

Frédéric Chevalier

• mkgalerie.com/

Ils bougent.



UN NOUVEAU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'URSSAF DANS LA NIÈVRE. Après avoir été inspecteur du recouvrement et sous-directeur gestion du risque à la Drsm de Normandie, Yann Cazin devient le nouveau directeur départemental de la Nièvre pour l'Urssaf Bourgogne, à compter du 28 avril 2025. Recruté par Lionel Matz, directeur régional, il endosse à la fois les responsabilités départementales de directeur pour la Nièvre, mais également, pour le champ Bourgogne cette fois, les responsabilités de directeur du contrôle et de directeur de la réglementation et de la sécurisation juridique. Diplômé de l'École nationale supérieure de la sécurité sociale, Yann Cazin intègre ainsi son premier poste à responsabilité au sein du réseau Urssaf. Il succède à Pierre Lecomte.

décideurs

EN 2025
France Bleu Bourgogne
CHANGE DE NOM

ici
Bourgogne

UN NOUVEAU NOM

Pour encore plus de proximité.
Pour vous accompagner chaque jour.
Pour parler de ce qui vous concerne et du lien fort que vous avez avec votre région.

À LA UNE

Dis docteur, pourquoi tu tousses ?

France. Ce lundi, les médecins sont en grève pour protester contre la loi Garot qui voudrait imposer aux médecins généralistes nouvellement diplômés leur lieu d'installation afin de lutter contre les déserts médicaux. Le Premier ministre François Bayrou en avait fait le thème de son déplacement dans le Cantal, le vendredi 25 avril.



Pour lutter contre l'aggravation des inégalités d'accès aux soins, une proposition de loi, portée par le député Guillaume Garot, a été adoptée en première lecture le 2 avril à l'Assemblée nationale. Elle entend instaurer une régulation partielle de l'installation des médecins, afin de mieux répartir l'offre de soins sur le territoire. Dans 13 % des zones identifiées comme « surdotées », les médecins ne pourraient plus s'installer librement. Ils devraient obtenir une autorisation délivrée par l'ARS (Agence régionale de santé), basée sur les besoins du territoire. L'installation y serait conditionnée à un départ en retraite ou à une cessation d'activité d'un autre médecin. Dans les 87 % restants du territoire – souvent ruraux ou périurbains –, la liberté d'installation serait maintenue, voire encouragée.

Cela fait plus de dix ans que l'État tente de freiner l'expansion des déserts médicaux. Mais les mesures incitatives (primes d'installation, exonérations fiscales, aides au logement, etc.) ont échoué à inverser la tendance. Les dispositifs coûteux n'ont pas permis d'enrayer le déséquilibre : certaines régions sont saturées, d'autres dramatiquement vides de soignants.

La loi s'inspire d'exemples déjà en vigueur : les dentistes, infirmiers et pharmaciens sont depuis longtemps soumis à une régulation territoriale de leur activité, notamment selon la densité de population.

UNE VISION OPTIMISTE

Pour Guillaume Garot, la régulation de l'installation des médecins est une mesure essentielle pour garantir une égalité d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. « Ce n'est pas une atteinte à la liberté d'installation, mais un encadrement nécessaire pour répondre aux besoins de la population », affirme-t-il. Selon lui, cette loi permettrait de mieux répartir les médecins et de réduire les inégalités entre les territoires.

Le Dr Chantal Rappeneau, médecin généraliste proche de la retraite, illustre parfaitement les enjeux de cette loi. « Je devais partir à la retraite à 65 ans, mais le fait de ne plus avoir de remplaçant m'arrête. Sinon, j'aurais continué au moins jusqu'à 67 ans », confie-t-elle. Cette situation reflète une réalité préoccupante : de nombreux médecins en fin de carrière peinent à trouver des successeurs, laissant leurs patients sans solution.

Pour Guillaume Garot, cette loi est une réponse concrète à une crise urgente. « La situation risque de s'aggraver dans les cinq prochaines années, avec 30 % des médecins partant à la retraite. Il faut agir maintenant », insiste-t-il. Il rappelle également que cette proposition de loi s'inscrit dans un effort transpartisan, rassemblant des députés de droite, de gauche et du centre, tous confrontés aux mêmes réalités dans leurs circonscriptions. « Ce n'est pas une question politique, c'est une question de justice sociale et territoriale », martèle-t-il.

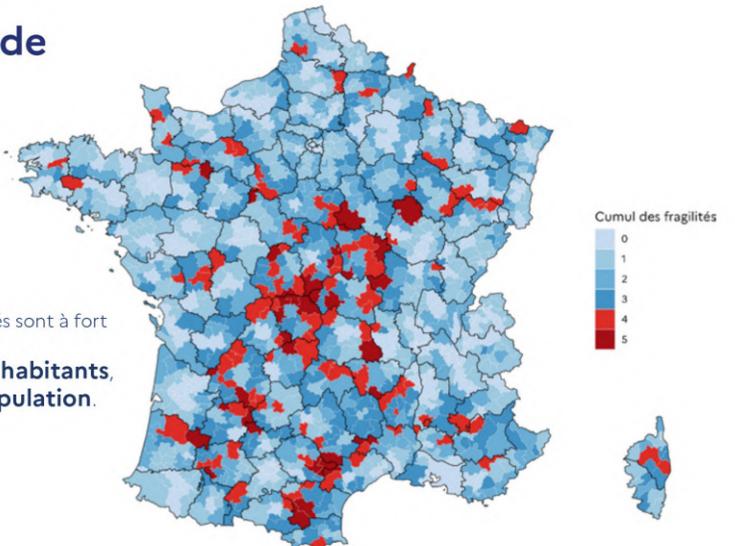
« CE N'EST PLUS UNE QUESTION D'ARGENT, MAIS DE QUALITÉ DE VIE »

« Au moment d'être admis(e) à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. »

C'est par ces mots que s'ouvre le serment d'Hypocrate. Un monument de la médecine sans valeur juridique, mais qui reste fondateur de la déontologie médicale. Chaque étudiant en fin d'année d'étude doit prêter allégeance à ce texte avant de prendre ses fonctions. Alors, pourquoi quand une loi qui promouvrait la santé dans les zones les plus défavorisées est en passe d'être appliquée, les praticiens se rebellent ? Mais les professionnels ne se battent pas contre leurs patients. Ils se battent pour exercer dans des conditions dignes, pour pouvoir choisir, pour préserver une relation humaine avec le soin, arguent-ils. Le Dr François Arnault, président du Conseil national de l'Ordre des médecins, dénonce une « faute » : « Contraindre les médecins à s'installer dans des zones sous-dotées ne résoudra pas le problème. Les jeunes médecins fuiront ces territoires pour rejoindre des postes hospitaliers ou d'autres activités non régulées. »

Les étudiants en médecine partagent cette inquiétude. Lucas Poittevin, président de l'Association nationale des étudiants en médecine de France (ANEMF), estime que la régulation n'est pas la solution : « Le problème n'est pas la répartition des médecins, mais leur nombre. Il faut former plus et mieux. » Pour lui, la loi Garot risque de décourager les futures générations de s'installer en libéral, accentuant ainsi la pénurie. Les étudiants soulignent également que les déterminants à l'installation

Cartographie de vulnérabilité dans l'Hexagone



10,8% des intercommunalités sont à fort indice de vulnérabilité. Elles regroupent 2 226 000 habitants, soit environ 3,3% de la population.

En 2024, 87% du territoire est classé en désert médical dans les 1.254 intercommunalités (EPCI). Carte extraite du dossier de presse de présentation du Pacte de lutte contre les déserts médicaux.

ont évolué. « Ce n'est plus une question d'argent, mais de qualité de vie », explique Lucas Poittevin. Les jeunes veulent pouvoir concilier leur vie professionnelle et personnelle. »

LA FORMATION : UNE SOLUTION TOUTE TROUVÉE ?

Pour Lucas Poittevin et l'ANEMF, la clé pour lutter contre les déserts médicaux réside dans la formation. « Il faut former plus et mieux », insiste-t-il. Une vision partagée par le Dr Chantal Rappeneau, « Chaque année, je vois énormément

d'étudiants arrêter médecine alors qu'ils auraient été de fantastiques praticiens. C'est regrettable. » L'association propose plusieurs pistes, comme l'augmentation du nombre d'étudiants en médecine, la création de stages en milieu rural, ou encore la mise en place d'un statut de « docteur junior ambulatoire » pour encourager les internes à s'installer dans les territoires. « Rendre les territoires attractifs passe par un accompagnement des jeunes médecins, un soutien logistique et financier, et la création d'un écosystème de soins complet, avec

des spécialistes, des infirmières et des pharmaciens », ajoute Lucas Poittevin. Cependant, cette solution soulève des questions. Le Dr Jean-Marcel Mourgues, Vice-président du Conseil national de l'Ordre des médecins met en garde contre une formation excessive : « Il ne faut pas non plus trop former, car à force, on se retrouvera avec trop de médecins. » Pour lui, il est essentiel de trouver un équilibre et de prévoir les besoins futurs avec précision.

Enzo Beaudet

Le Premier ministre à la manœuvre...

Le vendredi 25 avril, le Premier ministre François Bayrou était dans le Cantal pour présenter le dispositif « Pacte de lutte contre les déserts médicaux », un document cosigné avec pas moins de quatre ministres : Catherine Vautrin (ministre de la Santé), François Rebsamen (ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire), Philippe Baptiste (ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) et Yannick Neuder (ministre de la Santé et de l'accès aux soins). Pour le gouvernement, pas question de toucher à la libre-installation des médecins généralistes : « Plutôt que de retenir des solutions reposant sur la contrainte à l'installation des médecins, ce plan introduit notamment, pour la première fois dans notre système de santé, le principe d'une solidarité territoriale », a-t-il préféré avancer. Il s'oppose donc à la principale mesure de la proposition de loi transpartisan défendue par le député socialiste Guillaume Garot et votée à l'Assemblée nationale le 2 avril. Cette disposition du texte obligeait les médecins à recevoir une autorisation des Agences régionales de santé pour ouvrir un cabinet. La mesure-phare du Pacte défendu par François Bayrou repose sur l'instauration d'une « mission de solidarité obligatoire » pour les médecins des territoires voisins qui devront s'organiser et se relayer pour assurer une continuité d'exercice de premier recours dans ces zones, avec des plannings définis à l'avance sur le modèle de la permanence de soins. Ils devront consacrer jusqu'à deux jours par mois pour ces zones prioritaires. Un nouveau statut de « praticien territorial de médecine ambulatoire » va être créé pour les jeunes médecins en début de carrière souhaitant s'installer après leurs études dans les zones sous-dotées. Il s'agira d'un engagement d'exercice de deux ans minimum comportant une garantie de revenu et une exonération de jours de solidarité territoriale. Ce statut n'a pas vocation à permettre l'accès au secteur 2. Le Pacte prévoit de simplifier et faciliter l'exercice des professions paramédicales, des infirmiers, des pharmaciens d'officine pour fluidifier l'accès aux cabinets médicaux. Concrètement, avance le Pacte, « ces mesures représentent un potentiel de 50 millions de consultations supplémentaires par an pour les zones sous-dotées, avec une priorité de mise en oeuvre pour régler la situation de zones rouges en deux ans de consultations supplémentaires par an à horizon 2028 ». Une grande partie des mesures du pacte doit faire l'objet de textes législatifs à soumettre au Parlement au cours de l'année 2025.



Côte-d'Or. L'agence de marketing digital Visitic et le cabinet d'architecture Atelier Clea, copropriétaires d'un niveau de ce bâtiment dijonnais remarquable jouent leur propre interprétation du lieu de travail partagé dans un espace qu'ils ont réhabilité à dessein.

Au 68 rue Chevreul, deux entreprises réinventent le lieu de travail



C'est dans un hôtel particulier sur trois niveaux au riche passé que l'architecte Anne Clerget se réjouit de dérouler : construit en 1902 sur un terrain auparavant occupé par les pépinières de Sylvain Viennot, un horticulteur local, il devient à son décès en 1906 la propriété de sa fille Hélène. Celle-ci épousera Paul Rigot, employé de l'entreprise familiale - sous leur direction, les pépinières Rigot-Viennot s'épanouissent.

En 1955, changement radical : la demeure est cédée à l'État et est occupée par... les Renseignements généraux qui s'y installent et procèdent à un réaménagement en bureaux. En 1974, nouvelle embarquée : le bâtiment est vendu à la Chambre de commerce et d'industrie de Dijon, qui l'utilise comme site administratif. Puis, en 1998, la propriété, initialement d'une surface d'environ 2.340 m², est divisée

en copropriété. Un immeuble est construit dans la cour arrière, la maison est réaménagée en appartements. Les bureaux sont redevenus une résidence...

Aujourd'hui, les premiers niveaux sont toujours des appartements tandis que le dernier est devenu la propriété de deux entreprises : Visitic, l'agence de marketing digital créée par Lucas Schiazza et Atelier Clea fondée par l'architecte Anne Clerget.

ESPACE HYBRIDE

C'est dans cet espace, réhabilité dans un esprit volontairement dépouillé, que les deux structures, installées depuis quelques semaines, inventent une nouvelle façon de travailler ensemble. Si leurs métiers ne sont pas les mêmes, l'espace de co-working est en revanche unique, propice aux échanges. Meublée avec de la seconde main, à l'exception des tables de bureaux en cours de conception par un artisan local, la pièce de travail est entièrement

modulable et pourra accueillir des événements professionnels. D'autres bureaux séparés existent et Visitic comme Atelier Clea souhaitent y accueillir une troisième entreprise si celle-ci partage leurs valeurs de travail collaboratif dans cet édifice « *faisant cohabiter espace de travail et résidentiel pour des vies plurielles* », notifiant les deux entreprises dans leur manifeste commun.

DEUX PÉPITES LOCALES

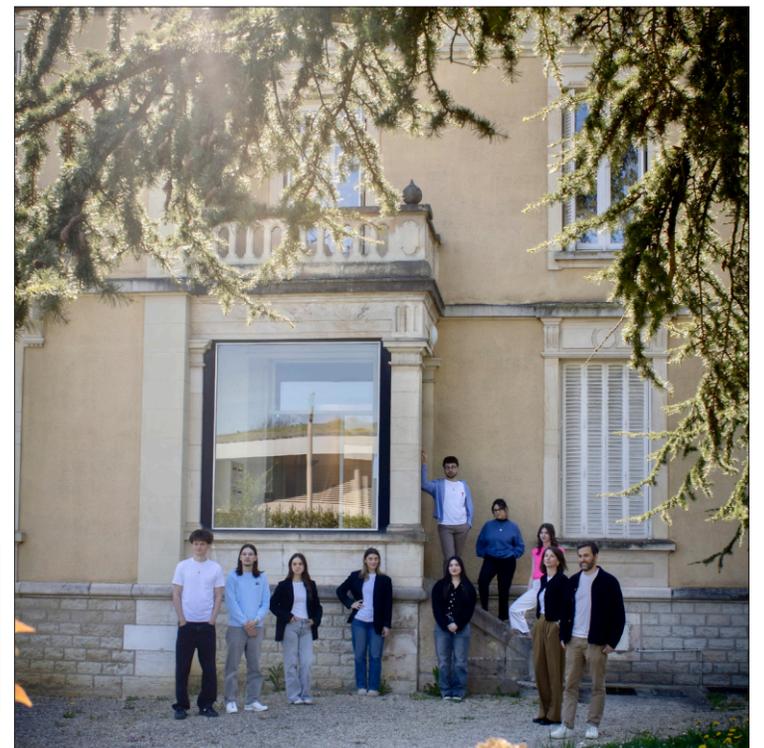
Créée en 2012 par Lucas Schiazza, diplômé de l'École de journalisme et de communication d'Aix-Marseille, Visitic accompagne depuis plus de 13 ans les entreprises, de la PME aux grands groupes (Essilor) « *grâce à une expertise approfondie en référencement payant* » pour leur proposer des stratégies « *sur-mesure, basées sur l'analyse des données et une adaptation continue aux évolutions des plateformes* ».

Atelier Clea, sous la direction de sa fondatrice Anne Clerget, « *vis*

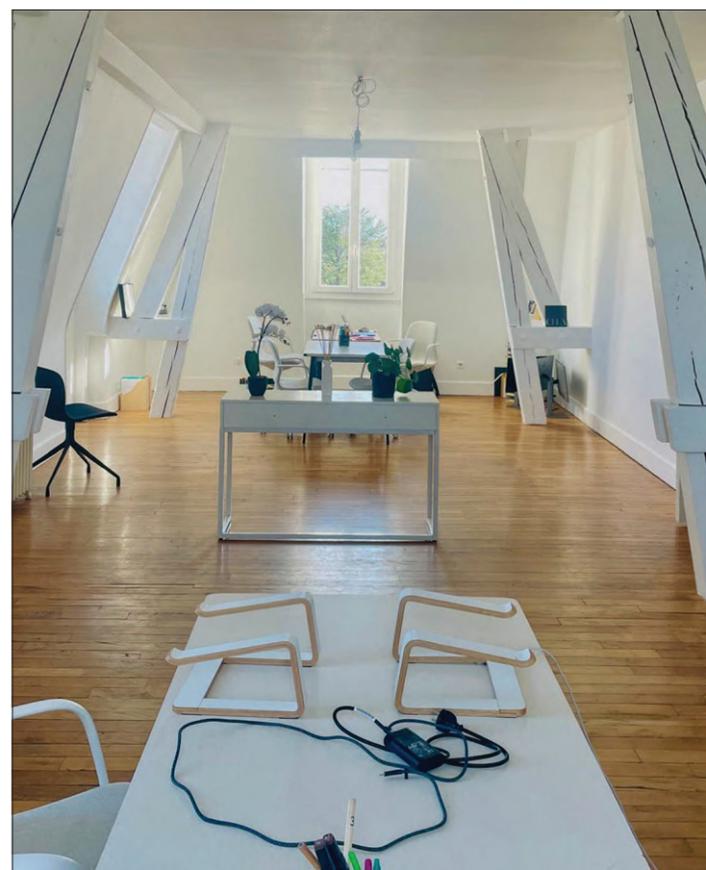
une démarche éco-responsable tournée vers un objectif commun de développement durable », dans une logique la plus locale possible. L'agence d'architecture s'engage aussi bien aux côtés de propriétaires privés (Domaine Boisset, Maison Louis-Bouillot...) que sur de grands projets, collaborant notamment avec les architectes Anthony Béchu (Cité internationale de la gastronomie et du vin) ou Patrick Mauger pour la Cité

muséale à Château-Chinon. Le dispositif scénographique, visant à revivifier et à créer une cohérence entre le musée du Septennat du Président François Mitterrand, le musée du Costume et une Maison du Morvan en lieu et place de l'office du tourisme, est un projet important pour le conseil général de la Nièvre qui l'a doté d'un budget de plus de 10M €.

Emmanuelle de Jesus



Les équipes de Visitic et d'Atelier Clea devant la façade principale du bâtiment. Crédit : Aurélien Stein



L'open space est partagé entre les deux entreprises sans la moindre cloison : les métiers bien que différents cohabitent sur un même lieu propice aux échanges. Crédit : Aurélien Stein

RIEN.
C'EST
LE MENU
DU JOUR
POUR
DES MILLIONS
DE FRANÇAIS.



POUR AIDER LES PLUS VULNÉRABLES À SORTIR DE LA PAUVRETÉ FAITES UN DON SUR [RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducœur.org)



Yonne. À l'aube de ses 150 ans, l'entreprise familiale a retravaillé son image de marque pour refléter l'élargissement de ses métiers et ses ambitions économiques et environnementales.

Les Pépinières Naudet changent d'image



À la tête de l'entreprise familiale depuis plusieurs années, Pierre et Martin Naudet ont enclenché un vaste chantier de transformation visuelle et stratégique. Nouveau logo (les silhouettes d'arbres ont disparu), nouveau site internet, nouvelle signature : l'objectif est clair, rendre visible la diversité des activités de la société basée à Chéu, aujourd'hui bien plus qu'une simple pépinière forestière. « Ce changement de marque était devenu indispensable, expliquent-ils. Il fallait donner un coup de frais à notre communication, mieux faire connaître notre offre et surtout valoriser les nouveaux métiers que nous développons. » Sans renier les fondamentaux - ancrage rural, savoir-faire historique et transmission familiale - la nouvelle identité vise à mieux refléter un groupe désormais tourné vers l'agroforesterie, la nature urbaine et les projets à impact environnemental.

Les nouvelles entités comme Naudet Agroforesterie, Naudet Nature Urbaine et



Les pépinières Naudet cultivent plus de 25 millions de plants par an. En médaillon : la nouvelle identité graphique de la société.

Naudet Impact & Biodiversité illustrent cette volonté de lisibilité. En rendant ces activités plus visibles, les dirigeants espèrent toucher de nouveaux clients et mieux accompagner les actuels. « Nos clients nous connaissent parfois uniquement pour nos plants forestiers, alors que nous sommes capables de tout prendre en charge : fourniture, plantation, conseil, financement », détaille Martin Naudet. Le but est aussi de consolider l'image d'un acteur global de la transition écologique, capable de travailler aussi bien avec des collectivités, des agriculteurs

que des entreprises en quête de solutions RSE.

Au-delà de l'image externe, ce changement sert aussi de levier interne. « La marque devait parler aussi à nos collaborateurs. On voulait qu'ils puissent se l'approprier, et qu'elle reflète ce qu'ils vivent au quotidien. » Toute l'équipe a été impliquée dans le processus : « bien sûr, le projet n'a pas été validé sans passer par le regard affûté du patriarche, un peu comme un arbre qu'on greffe, il fallait son feu vert pour que ça prenne racine ».

Après trois années de forte croissance, la refonte permet

aussi de mieux structurer la communication et de disposer d'outils modernes pour accompagner le développement : campagnes web, salons professionnels, actions ciblées... Un socle cohérent et lisible pour les années à venir.

Si le choix de ne pas attendre le 150^e anniversaire peut surprendre, les dirigeants s'en expliquent. « Il fallait agir maintenant. Le site internet n'était plus adapté, notre documentation devenait obsolète. Ce changement nous permettra d'aborder 2026 avec une image déjà éprouvée, sur laquelle on pourra capitaliser pour célébrer l'histoire de l'entreprise. »

En redessinant sa marque, le groupe Naudet affirme son identité, mais surtout sa capacité d'adaptation. Dans un secteur où le temps long est la norme, cette dynamique de modernisation incarne un esprit d'anticipation. Une manière pour la sixième génération de réconcilier héritage et innovation, et de s'inscrire dans une trajectoire de croissance responsable et durable.

Enzo Beaudet

Yonne. Déjà présente dans l'éolien depuis 2016, la société canadienne Innergex annonce de nouveaux investissements solaires et collaboratifs à Joux-la-Ville.

Deux projets agrivoltaïques canadiens dans le Tonnerrois



Présente depuis 2016 en France avec à ce jour 25 éoliennes d'une puissance totale de 50,9 MW, la société canadienne Innergex poursuit ses investissements dans le Tonnerrois avec l'installation de ses deux premiers projets agrivoltaïques en France ; le site sera capable de produire 32 MW sur la commune de Joux-la-Ville. Le projet s'inscrit dans le portefeuille « Grenier des Essences », une opération locale mise en place en collaboration avec les élus locaux et les agriculteurs, réunis autour d'un plan collectif d'élevage ovin, de production, transformation et commercialisation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Il a été retenu dans le cadre de l'appel d'offres de la Com-

mission de régulation de l'Énergie (CRE). L'électricité produite par ces deux projets sera vendue dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité d'une durée de 20 ans à partir de leur mise en service prévue en 2027 : « Nous sommes fiers de franchir cette étape clé avec nos premiers projets solaires en France », a déclaré Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex.

NEUF ANNÉES D'INVESTISSEMENT

En 2022, la société, présente depuis 35 ans au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili, avait déjà investi 5M€ dans la construction d'une installation de stockage d'énergie par batterie de 9 MW / 9 MWh appelée « Tonnerre », conçue par EVLO, une filiale d'Hydro-Québec, qui utilise la technologie de

phosphate de fer lithié (LFP) et qui a pour objectif d'assurer la stabilité du réseau et de contribuer à l'équilibre et à la stabilité du système de transport d'électricité français. Fin 2023, Innergex s'est également associée avec Crédit Agricole Assurances, en lien avec Crédit Agricole Centre-Est, pour une prise de participation minoritaire de 30 % dans le portefeuille d'activité du producteur indépendant d'énergies renouvelables en France, représentant un investissement de 128 M€.

SOMMIS AUX ANNONCES DE DONALD TRUMP

Cette annonce se fait en parallèle de difficultés rencontrées par l'entreprise d'énergies renouvelables. Depuis 2021, ses actions sont passées de 31\$ à moins de 8\$ canadiens. Avec une perte historique de 45% en 2023 et l'ampu-

tation de son dividende de 50%. Une chute aggravée, pour l'ensemble des sociétés d'énergies renouvelables, par les annonces du président américain Donald Trump de renouer avec l'exploitation des énergies fossiles qui a conduit la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), déjà partenaire de la société depuis 1995, à s'engager dans l'acquisition de l'ensemble des actions ordinaires du groupe le 25 février dernier. Réalisée avec l'aval d'Hydro-Québec (principal actionnaire d'Innergex avec environ 19,9 % des actions ordinaires en circulation), l'acquisition a permis une reprise des marchés (13,5\$CA au 1^{er} avril 2025) transférant ainsi Innergex à une entité privée. La transaction devrait se clore au 4^e trimestre 2025.

Antoine Gavory

Yonne

INNOVATION : GÉOCHANVRE SOUTENUE PAR LA RÉGION. Lors de la commission permanente du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, le 11 avril dernier, la société installée sur l'ancien site industriel de Lafarge, à Lézennes, a reçu une avance remboursable de 50.000 € au titre du « soutien à la croissance et à la création, à l'investissement matériel, à la transmission et à la mutation ou au recrutement de cadres ». Elle percevra, par ailleurs, une subvention de 7.597 € dans le cadre des investissements pour la transition écologique à travers les dispositifs « Décarbonation des industries » et « Conseil ciblé et conseil stratégique ». Lauréate de l'appel à projets « Première usine » porté par France 2030, Géochanvre projette d'implanter, dès l'an prochain, dans le Tonnerrois, une unité de transformation et de production de fibres chanvrières issues de la filière locale. Planifié en trois phases, l'investissement s'élève à 24 M€. Près de 75 salariés pourraient être recrutés lors des cinq prochaines années.

Doubs

MANDEURE : LE CHINOIS DAS SOLAR A LANCÉ LES TRAVAUX DE SA PREMIÈRE USINE EUROPÉENNE. L'investissement s'élève à 109 M€ pour cette usine d'assemblage de panneaux photovoltaïques installée sur la friche industrielle ex-Faurecia (dix hectares), acquise pour 1,6 M€ auprès de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard. La nouvelle installation industrielle comprendra deux lignes de production, avec une capacité annuelle totale de 2 gigawatts (GW) dans un premier temps. Signe de l'importance de cet investissement pour le groupe chinois, son président Yong Liu est venu lancer officiellement les travaux dans le Doubs. Das Solar prévoit par ailleurs la construction d'une seconde unité de production de 2 GW, portant l'investissement total à 190 M€. Ce second projet dépendant néanmoins du niveau de commandes selon Frédéric Barbier, directeur du projet d'implantation. Par ailleurs, « Das Solar envisagerait également la construction d'une usine de fabrication de cellules photovoltaïques à Sochaux, en amont de la chaîne de production. Ce projet pourrait représenter un investissement de 650 M€ et la création de 2.500 emplois, incluant l'arrivée de fournisseurs de composants spécialisés tels que les films adhésifs, connecteurs et cadres en aluminium », selon le média spécialisé *energynews.pro*. Le préfet du Doubs, Rémi Bastille, a indiqué que l'État accompagnera financièrement cette initiative. Notre confrère *Le Trois* précise qu'« un premier partenariat a été signé avec le groupe automobile local Nedey. Son dirigeant, Valère Nedey, a affirmé vouloir contribuer activement à la transition énergétique. Une annonce saluée par Yong Liu : une usine sans client ne peut réussir. »

en bref



Capture d'écran *dasolar.com*

Territoire de Belfort. Alors que les prochaines élections départementales ne sont prévues que pour mars 2028, le président du Territoire de Belfort a convié la presse pour retracer le film de ses dix de mandats.

Florian Bouquet fait le bilan de ses dix ans à la tête du département belfortain



Florian Bouquet est arrivé à la tête du département du Territoire de Belfort en 2015, faisant passer la collectivité aux 145.000 habitants et 102 communes sous bannière Les Républicains après quatre décennies à gauche. Ce conseiller départemental depuis 2011 et maire de Châtenois-les-Forges depuis 2014, devient alors, à 37 ans, le plus jeune président de département de France. « Lorsque j'ai été élu, ma première mission a été de relever le défi de la dette. L'endettement s'élevait alors à 110 M€, rappelle celui qui évoque « le travail de toute une équipe et non le fait d'arme d'un seul homme ». Réélu en 2021, cette priorité commune a permis de ramener la dette à 85 M€ aujourd'hui, « soit une baisse de 21,3 %. C'est aussi un délai de désendettement qui passe de 10,25 ans à 6,4 ans, améliorant de fait grandement notre capacité de remboursement, ce que visiblement l'État n'arrive pas à faire », s'enorgueillit Florian Bouquet, bien que cette vision des choses soit contestée par l'opposition, arguant la faiblesse des investissements en retour. « Faux ! Ces règles de bonne gestion, avec notamment 900.000 € de baisse de financement des intérêts de la dette, ont permis de redonner de l'air aux communes. Aujourd'hui,



Florian Bouquet, président du Territoire de Belfort. Crédit : Jean-François Lamy.

nous avons un niveau d'investissement sur le département de l'ordre de 27 M€. Alors que, quand j'ai été élu, ce dernier était à 14 M€ ».

Au cours d'une conférence de presse, mardi 15 avril, Florian Bouquet est ainsi revenu sur une décennie « semée d'embûches », vantant une « action pragmatique » dans un monde « qui a beaucoup changé et où certains phénomènes se sont dangereusement accélérés », à l'image des questions liées à la protection de l'enfance. Sur ce point, le département évoque un nombre d'enfants placés sur le territoire passant de 182 en 2015 à 510

cette année. « C'est le reflet d'un certain mal de notre société auquel nous nous devons d'être en capacité de répondre avec agilité en adaptant nos pratiques et nos outils », défend le président tout en évoquant la création d'une nouvelle pouponnière, ainsi qu'un projet de Maison des parents en soutien aux familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

DES EMBÛCHES ET DES RÉUSSITES

Dans cet exercice du voyage dans le temps, et sur le plan économique,

Florian Bouquet a également cité la fermeture du site d'Alstom en 2016, soulignant la mobilisation record des habitants avec « 5.000 personnes réunies pour lutter contre la fermeture d'une entreprise qui, aujourd'hui, est en pleine croissance avec 800 salariés. Ce qui me fait dire que rien n'est jamais perdu d'avance et que, quand on fait bloc, que l'on aime les combats, on les gagne ». Trois ans plus tard, nouvelle mobilisation pour General Electric (GE) cette fois, avec un résultat plus en demi-teinte. Où l'élu se félicite du rachat de la partie nucléaire de l'activité par la filiale d'EDF, Arabelle Solutions, tout en pointant du doigt la non-crédation des 1.000 emplois promis par GE en échange de subventions et la suppression au final de 1.400 emplois : « À un moment donné, on était sur de l'optimisation fiscale et ils ont dû payer ».

Sur le volet « vie des administrations », Florian Bouquet a ravivé nos mémoires sur une fusion des régions réalisée en 2016 « un peu à la hussarde » sans prendre le pouls d'un territoire « qui se sent plus Alsacien que Bourguignon ». Un redécoupage qui s'est accompagné du retrait d'un certain nombre de compétences, puis d'une perte, en 2021, « du lien fiscal avec la population », consécutive à la suppression de la taxe d'habitation, « appauvrissant de fait les

départements, car cette dernière n'a pas été totalement compensée par la part de TVA - impôt présenté par le Gouvernement comme « magique » car dynamique - et qui plus est, aujourd'hui, gelée ! ». Les départements se sont alors recentrés sur les missions sociales, « ce que j'appelle les missions du cœur, pour lesquelles nous affichons de belles réussites, à l'image de l'ouverture en 2020 de la maison de santé du Lion, la plus grosse de France avec ses 76 praticiens toutes disciplines confondues, où, deux ans plus tôt, notre engagement, comme premier département de France, dans la démarche pilote de territoire 100 % inclusif, de la crèche à l'université ».

Autre source de satisfaction, le développement de la fibre optique : « dès 2017, nous étions, là encore, le premier département de France à signer une convention avec Orange sans recours aux fonds publics ».

Enfin, côté sport et culture, l'aide financière pour la sauvegarde du club de foot FCSM a été évoquée ainsi que la grande fête des cent ans du Lion de Belfort fin 2022 qui a permis de réaliser « une hausse des visiteurs accueillis par Belfort Tourisme de 15,65 % en un an, dont +86,08 % de visites libres pour la seule citadelle de Belfort ».

Frédéric Chevalier

Yonne. Organisée par la municipalité depuis 96 éditions, la Foire de Sens n'est pas qu'un évènement populaire. Elle représente un pilier économique pour le centre-ville, à la fois outil de promotion, vitrine pour les exposants et moment-clé de retombées commerciales.

Sens en fête du 30 avril au 4 mai



Avec ses trois kilomètres de stands et ses visiteurs attendus de toute la France, la Foire de Sens reste un levier stratégique de dynamisation commerciale pour la ville. À Sens, on ne plaisante pas avec la tradition. Pour sa 96^e édition, la Foire reste fidèle à sa promesse : offrir une vitrine à ciel ouvert pour des centaines d'exposants venus de toute la région et au-delà. Un évènement d'ampleur - gratuit pour les visiteurs - qui mobilise chaque année les services municipaux pendant plusieurs mois.

Le budget 2025 s'élève à 360.000 €, un montant stable par rapport à l'an dernier. Mais derrière cette stabilité apparente se cache une stratégie d'investissement au service de l'attractivité territoriale. « La Foire de Sens est un élément de patrimoine, elle

était là avant nous et elle sera là après nous », souligne Clarisse Quentin, 1^{er} adjointe au maire, déléguée aux finances, à l'attractivité commerciale et artisanale, vice-présidente de l'Agglomération en charge du développement économique, emploi et formation. « Elle rayonne jusqu'à 150 kilomètres à la ronde. »

LA FOIRE COMME BAROMÈTRE ÉCONOMIQUE

Cette année, la Foire de Sens accueille environ 300 stands, dont une dizaine de nouveaux venus qui profitent de l'évènement pour tester leur concept et séduire un nouveau public. Parmi eux, Fun Space, un acteur des loisirs qui investit l'espace restauration sous la canopée. L'occasion pour lui de se faire connaître à travers une offre de petite restauration pensée pour l'évènement. « La restauration est obligatoire sous la canopée, mais c'est

aussi une formidable opportunité pour ces structures de gagner en visibilité », souligne Clarisse Quentin.

UNE STRATÉGIE DE RAYONNEMENT

Autre nouveauté marquante : la création d'une boutique de la ville, pensée comme un espace de valorisation du territoire. Totebags, magnets, affiches et autres objets à l'effigie de Sens y seront proposés à la vente. Une façon originale de promouvoir l'identité locale tout en offrant aux visiteurs un souvenir tangible. Pour impliquer les plus jeunes, la ville a également imaginé un album à vignettes façon Panini, distribué aux enfants volontaires. Les précieuses cartes seront à collectionner en visitant les stands partenaires - un jeu de piste ludique et familial, qui renforce encore le lien entre la foire et la ville.

La fréquentation constitue l'autre indicateur économique majeur. En 2024, 100.000 personnes ont été recensées sur la seule journée du 1^{er} mai. Au-delà de la fête, l'enjeu est clair : réinjecter du flux en cœur de ville. « La Foire est conçue comme une boucle, une promenade circulaire. C'est à la fois un atout, mais aussi un défi : il faut encourager les visiteurs à sortir de cette boucle pour redécouvrir le centre-ville », explique Clarisse Quentin. Pour ce faire, des balades guidées et thématiques sont organisées entre la Foire et le centre historique. L'idée : transformer l'évènement en passerelle vers les commerces, les restaurants et les lieux culturels. Un jeu d'équilibriste assumé entre affluence et respiration urbaine.

Enzo Beaudet

Doubs

RECONDITIONNEMENT À NEUF DE 218

ABRIS-VOYAGEURS DU RÉSEAU GINKO.

Dans le cadre du nouveau contrat de concession de service attribué à JCDecaux pour 12 ans à compter du 1^{er} janvier, Grand Besançon Métropole a engagé le reconditionnement à neuf de 218 abris-voyageurs, dont 192 publicitaires et 26 non-publicitaires. Fidèle à l'économie circulaire soutenue par la collectivité, cette solution allonge la durée d'usage des mobiliers urbains et réduit significativement les impacts environnementaux (matériaux recyclés, déchets réduits). Depuis fin mars et pour une durée de dix semaines, les équipes de JCDecaux interviennent sur le terrain, pour reconditionner et assurer la maintenance des abris des lignes de bus (le reconditionnement des stations tramway est prévu en 2026) : peinture, remplacement des pièces défectueuses ou vétustes et remise aux normes. En complément de cette opération, le nouveau contrat de concession prévoit également l'installation de kits photovoltaïques pour l'éclairage de 22 abris-bus, la pose de vitres teintées pour améliorer le confort thermique des voyageurs sur 55 abris et l'équipement de 22 abris avec des éléments de végétalisation (claustras et poteaux végétalisés). Ces dispositifs sont en cours de préparation et leur installation sera réalisée progressivement sur l'année 2025.

en bref

La fondation Clément-Drevon, l'innovation médicale locale à l'honneur

Depuis 1913, la fondation Clément-Drevon met l'innovation médicale au cœur de ses préoccupations. Cette année encore, l'organisme d'utilité publique soutiendra des chercheurs du territoire afin d'encourager les progrès de la médecine qui serviront, en premier lieu, les patients de la région. Pour mener à bien leur mission, la fondation invite les mécènes à apporter leur fonds à l'édifice.



Des talents dans l'univers de la santé, notre territoire et Dijon en particulier n'en manquent pas ! Mais pour que ces esprits brillants puissent s'exprimer au mieux, ils ont souvent besoin de soutien. En 1913 déjà, quand Bernarde Drevon, veuve Clément, imaginait la fondation qui portera son nom, elle mettait ses moyens financiers au service des indigents. La fondation Clément-Drevon apportait alors des soins ophtalmologiques gratuits par le biais de sa clinique homonyme et accompagnait la recherche sur la cataracte. « Très vite, elle a été reconnue d'utilité publique et elle est toujours aujourd'hui la seule fondation de santé de la région à bénéficier de ce statut », explique Maurice Giroud, administrateur de la fondation. Si, depuis 2007, la fondation a transmis la gestion de la clinique, évoluant désormais totalement indépendamment ; les personnalités médicales locales continuent à s'engager pour les autres.

Maurice Giroud, ancien professeur de neurologie à Dijon, préside le comité de sélection et de suivi des appels à projet de la fondation. Henri



Philippe Winter dirige la fondation Clément-Drevon dont la vocation est de soutenir la recherche et la mobilité des chercheurs sur le territoire régional.

Portier, ancien professeur de maladies infectieuses et tropicales, l'épaule en tant que vice-président tandis que Philippe Winter, ancien responsable du groupe pharmaceutique Fournier, préside la fondation. « Nous nous sommes entourés de compétences avec des bénévoles issus de la santé mais aussi d'autres horizons. Notre trésorier, Marc-Antoine Perchet, est par exemple un ancien cadre bancaire », complète Henri Portier. Les membres de la fondation s'appuient tant sur l'expertise de leur conseil d'administration, qui compte également un représentant du préfet, que sur des intervenants d'autres régions, professeurs ou docteurs, qui apportent un regard neutre à l'examen des dossiers.

UN SOUTIEN CONCRET À LA RECHERCHE LOCALE

Ensemble, ils se donnent la mission d'encourager les jeunes équipes émergentes dans le domaine de la santé. « Nous apportons un coup de pouce en toute transparence, indépendance, impartialité et en nous attachant à l'excellence », insiste Maurice Giroud. La fondation Clément-Drevon intervient sur trois axes de soutien. « Nous aidons d'abord à la recherche médicale sous toutes ses facettes. » Toutes les disciplines peuvent solliciter un soutien de la fondation. Concrètement, le comité et ses experts associés évaluent l'apport scientifique d'un projet en regardant sa méthodologie, sa faisabilité locale, l'atteinte potentielle des objectifs fixés, les résultats attendus et l'impact en santé publique. « Nous étudions également l'aspect financier avec de nécessaires cofinancements fiables et la dimension éthique et juridique », souligne Henri Portier.

À côté de l'aide à la recherche médicale, les projets proposés peuvent porter sur la valorisation des données de santé. « Il peut s'agir de recherches sur la personnalisation des soins comme l'évaluation d'un parcours pour des patients atteints de diabète tant en milieu hospitalier que libéral », détaillent les deux anciens doyens de la faculté de médecine.

Enfin, les fonds peuvent aussi apporter une aide précieuse aux chercheurs en mobilité, qu'ils quittent la région pour se former et acquérir un



De gauche à droite : Maurice Giroud, président du comité de sélection et de suivi des appels à projet, Mathieu Poinso, délégué général de la fondation et Henri Portier, vice-président du comité de sélection et de suivi des appels à projet de la fondation Clément-Drevon.

nouveau savoir et des techniques, ou que ce soit pour faciliter leur retour sur leur territoire d'origine. « Ils sont susceptibles d'être recrutés par d'autres, donc, en partenariat avec Dijon Métropole, nous leur apportons les moyens humains ou matériels de faire fructifier ici ce qu'ils ont appris pendant leur parcours », se réjouit Maurice Giroud. Alors que la Métropole peut se targuer de compter 18 médecins-chercheurs parmi les 2 % les plus connus à l'échelle mondiale selon le classement de Stanford, nombre de chercheurs internationaux viennent pour s'entourer de leurs compétences reconnues.

DES RETOMBÉES BÉNÉFIQUES LOCALES

Depuis deux ans, la fondation Clément-Drevon distribue une enveloppe de 300.000 € qui repose sur les fonds propres de l'organisme mais aussi sur une subvention de Dijon Métropole ainsi que sur des dons de mécènes et, en 2024, sur la pièce de charité de la vente des hospices de Nuits-Saint-Georges. L'an dernier,

12 des 16 dossiers déposés ont bénéficié de ce soutien, dont 170.000 € pour la recherche, 80.000 € pour la mobilité et 50.000 € pour les soins personnalisés. « Notre fondation ne compte qu'un salarié et nos locaux proviennent d'un legs, donc les fonds servent essentiellement à notre mission », mettent en avant les deux bénévoles, soucieux de montrer le sérieux et le professionnalisme de la fondation Clément-Drevon.

En 2025, la fondation a reçu 10 dossiers qu'elle étudiera d'ici l'été prochain avant d'annoncer ses décisions à l'automne. « Nous sommes bluffés par la richesse du vivier local. Notre financement contribue à faire émerger ces talents », rappelle Maurice Giroud. De son côté, Henri Portier se félicite que la fondation, par l'intermédiaire de son appel à projet, couvre tous les problèmes de santé publique actuels tandis que les bienfaits des recherches profiteront en premier lieu aux malades de la région. « Alors plutôt que de faire un don à de grandes causes nationales, pourquoi ne pas le faire au bénéfice

du territoire ? », conclut Mathieu Poinso, délégué général de la fondation.

Faites un don

La fondation Clément-Drevon encourage les donateurs et mécènes à soutenir les acteurs locaux de la recherche et les retombées de leur travail sur la santé publique et les patients du territoire.



Fondation Clément-Drevon
4, cours Général de Gaulle,
21 000 Dijon.

Tél. : 03 80 11 24 29

fondation@clementdrevonfondation.org
<https://clementdrevonfondation.org>

Opinions

1^{er} mai : la CPME défend la liberté de travail

Confédération nationale des Petites et Moyennes Entreprises

Le 1^{er} mai est en France, un jour férié obligatoirement chômé. Le jour de la fête du Travail, il est donc, sous peine de sanctions, interdit de travailler sauf pour les activités considérées comme « essentielles ».

Et cela aboutit à des situations kafkaïennes : un établissement de restauration rapide (fast food) pourra ouvrir tandis que son voisin boulanger qui s'aventurerait à faire travailler ses salariés encourt de lourdes amendes, en cas de contrôle.

Et que dire des fleuristes et des jardineriers qui bénéficiaient, jusqu'à présent, d'une forme de tolérance, qui semble aujourd'hui remise en cause alors que, dans le même temps, la vente à la sauvette du muguet prospère en toute impunité, hors de tout cadre fiscal et social ?

Ces incohérences pénalisent les entreprises de proximité, celles qui créent de l'emploi et font vivre nos centres-villes.

La CPME demande une réforme de bon sens : permettre à ceux qui le souhaitent de travailler le 1^{er} mai, dès lors qu'un accord d'entreprise ou de branche le prévoit - comme c'est déjà le cas pour les autres jours fériés.



Le regard de Faro

Y'A RIEN QUI VA ...

VOILÀ QU'ON A TROUVÉ DES HYDROCARBURES
DANS L'HUILE D'OLIVE...

TROP POUR MA
CONSUMMATION
PERSONNELLE ...

... PAS ASSEZ POUR
FAIRE ROULER
LA BAGOULE



Faro

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

« Dico » tomie



Le 23 avril, soit deux jours après Pâques, les équipes de chez Larousse faisaient connaître *urbi et orbi* les mots autorisés à faire leur entrée dans le dictionnaire éponyme. Une cohorte de 150 pour la journée 2025, qui fera hurler au wokisme pour les uns et soupirer sur l'air du « *Ben c'est pas trop tôt* » pour les autres. Je vous ai préparé un florilège, vous saurez de quel côté du spectre vous vous placez...

Si vous trouvez vraiment déplacé, incongru, une concession insupportable aux minorités, à la bien-pensance et à ceux qui passent trop de temps devant leurs écrans l'intrusion, que dis-je, l'invasion, de termes tels que *boccia* ou *cécifoot* (deux sports pratiqués par des sportifs en situation de handicap), *coordinateur d'intimité* (personne chargée, durant la préparation et le tournage d'une œuvre audiovisuelle, du bien-être et du respect du consentement des actrices et des acteurs durant les scènes de nu), *asexuel* (quelqu'un qui n'éprouve du désir ou de l'attraction sexuelle pour personne et n'a ni fantasme ni libido) ou encore *prompt* (instruction envoyée à un algorithme d'IA de génération de contenus)... Je ne peux que vous recommander de continuer d'utiliser le Larousse de 1980 pour ne pas vous étouffer à chaque page.

Si vous applaudissez à l'arrivée en fanfare de *padel* (le sport de raquette en salle préféré de Cyril Hanouna), que vous interpellez vos amis en disant « gros », que les *biopesticides* et l'*urbex* n'ont pas de secret pour vous, vous pourrez vous faire offrir un dico par votre mamie pour Noël, elle va vous adorer et vous adorerez votre cadeau.

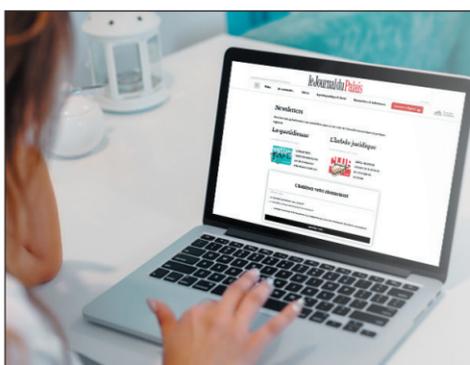
Pour ma part, je regrette de n'avoir pas suffisamment d'entregent et point assez d'appuis dans le cercle des lexicographes qui grenouillent autour de Pierre (Larousse), Émile (Littré) ou Paul (Robert), érudits qui donnèrent leurs noms à leurs dictionnaires (de beaux exemples d'antonomases, je crois) pour faire entrer dans ces augustes ouvrages une formule tout personnelle, *crado patchouli*, nom commun non genré dont la définition est la suivante : se dit d'une personne qui, pour être plus proche de la nature et de son moi sacré, a décidé de prendre une douche seulement quand la pluie tombe, de s'habiller avec des frusques informes dont une appropriation maladroite de sarouel donnant l'impression qu'elle se balade avec une couche pleine et milite pour une égalité sociale qui consiste à piocher dans la poche de ceux qui bossent pour se payer son paradis sur terre. Si vous connaissez du monde chez les ceusses qui écrivent le dico, faites-leur part siouplé de cette suggestion pour 2026...

Le coin bouquins

RECHERCHE (DÉSÈPÈREMENT) SALARIÉS.

Recherche (désespérément) salariés, ce n'est plus seulement l'histoire d'un patron confronté aux réalités du travail, mais une enquête sur un système en crise où employeurs et employés peinèrent à se comprendre et à s'adapter à un monde qui change. L'auteur propose des pistes concrètes : semaine de quatre jours, flexibilité, management repensé... Son constat est clair : le problème n'est pas que les jeunes ne veulent plus travailler, mais qu'ils veulent travailler autrement. Ce n'est pas la fin du travail, mais sa révolution : une transformation profonde que les entreprises n'ont pas encore intégrée.

♦ Éditions Fayard, 240 pages, 20 €.



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Procédures adaptées

Centre Georges - François LECLERC

Avis d'appel à concurrence

Marché à procédure adaptée avec négociation

Négociation : Article 7 - 2 du règlement de la consultation. Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152 - 2 et R2152 - 2 du Code de la Commande Publique

1. Travaux de réhabilitation du service de radiophysique au N - 1.
2. Centre Georges - François LECLERC, 1 rue Professeur Marion - 21079 DIJON CEDEX - Établissement de santé privé d'intérêt collectif - Siret 778 204 271 000 10.
3. Pour le Pouvoir Adjudicateur Et par délégation, le Directeur des Services Techniques, Éric CADIEUX, 1 rue du Professeur Marion - 21000 DIJON.
4. DATE PRÉVISIONNELLE DE DÉBUT DES TRAVAUX : 1 septembre 2025.
Le délai maximum d'exécution est de 10 mois (y compris le mois de préparation).
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 16 juin 2025 à 14h.

5. Le marché ne pourra pas être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprise.

6. JUSTIFICATIFS À PRODUIRE LORS DE LA CANDIDATURE : Pièces figurant au règlement de consultation.

7. Le DOSSIER DE CONSULTATION EST À DEMANDER À L'ADRESSE SUIVANTE avant le 26/05/2025 : servicetechnique@cgfl.fr

8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX LOTS

Lot 1 : Désamiantage ;
Lot 2 : Dépose - plâtrerie - peinture ;
Lot 3 : Sol souple ;
Lot 4 : Menuiserie intérieure ;
Lot 5 : Faux plafond ;
Lot 6 : Menuiserie extérieur pvc ;
Lot 7 : Électricité courant fort et faible ;
Lot 8 : Climatisation - chauffage - ventilation ;

9. CRITÈRES DE JUGEMENT
- Attestation d'intervention en milieu hospitalier ; - Prix ; - Produits ; - Moyens humains ; - Planning ; - Environnement.

10. LA DEMANDE DE VISITE DE CHANTIER SE FERA À CETTE ADRESSE : servicetechnique@cgfl.fr

La visite de chantier n'est pas obligatoire mais fortement conseillée pour certains lots.

11. DES COMPLÉMENTS TECHNIQUES PEUVENT ÊTRE DEMANDÉS PAR MAIL : servicetechnique@cgfl.fr

12. La date de notification du marché est équivalente à la date de démarrage des travaux fixée dans l'ordre de service.
L2502233

Commune de TAILLY (21190)

Avis d'appel public à la concurrence

N° d'affaire : TAILLY-2025-1

Travaux d'aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD 18 sur la Commune de TAILLY

Consultation

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ QUI PASSE LE MARCHÉ : Commune de TAILLY, 6 rue de l'église - 21190 TAILLY - Tél. : 03.80.21.47.37 - Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr. Adresse du profil acheteur : www.ternum-bfc.fr

2. PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ : Marché de travaux à procédure adaptée en application des articles L1111 - 1, L1111 - 2 et L2123 - 1et des articles R 2123 - 4 et R 2123 - 5 du Code de la commande publique.

3. OBJET DU MARCHÉ : Travaux d'aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD 18 sur la Commune de TAILLY.

Les travaux sont répartis en 1 (un) seul lot :
Délai d'exécution : 4 mois y compris période de préparation d'un mois.

Durée du marché : 12 mois.

4. FRACTIONNEMENT DU MARCHÉ : Sans objet.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION : Les candidats se reporteront à l'article 4 - 3 du règlement de la consultation. L'acheteur exige la présentation de variante : Non.

L'acheteur exige la réponse à des PSE : Non.
Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.

Marché alloti : Non.

6. CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Les critères de jugement des offres sont mentionnés à l'article 7 - 1 - 2 du règlement de consultation.

7. MODIFICATION DE MARCHÉ :
Conformément à l'article R2122 - 7 du Code la commande publique, la Commune se réserve la possibilité de passer un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalable ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire du marché précédent passé après mise en concurrence.

8. DATE DE L'ENVOI DE L'AVIS À LA PUBLICATION : 23 avril 2025.

9. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 23 mai 2025.

10. LIEU OÙ L'ON PEUT RETIRER LE DOSSIER : Le dossier peut être téléchargé sur le profil acheteur de la commune avec le lien suivant : www.marches.ternum-bfc.fr - Référence : TAILLY - 2025 - 1.

L'intégralité des documents est publié sur le profil acheteur.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : 180 jours.

DOCUMENT À REMETTRE AU TITRE DE LA CANDIDATURE : Article 6 - 1 du règlement de la consultation.

Si le candidat ou le groupement ne présente pas à minima ces compétences, la candidature sera rejetée.

Conformément à l'article R2143 - 4 du Code de la commande publique, le candidat a également la possibilité de renseigner sa candidature sur le profil acheteur à l'aide du document unique de marché européen simplifié (DUME), en lieu et place de la déclaration sur l'honneur précitée et des renseignements demandés aux fins de vérification de la capacité économique et financières et des capacités techniques du candidat. Au stade de la candidature, dans le cas où les pièces minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de compléter leur candidature, à condition qu'une pièce à minima ait été remise pour demander aux candidats de compléter leur candidature.

Négociation : Article 7 - 2 du règlement de la consultation. Après examen des offres, l'acheteur se réserve la possibilité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation ou d'engager des négociations dans le respect de l'égalité de traitement des candidats. Dans le cadre de la négociation, conformément aux articles L2152 - 2 et R2152 - 2 du Code de la Commande Publique, au stade de l'analyse des offres, dans le cas où les informations minimales demandées seraient absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander aux candidats de régulariser leurs offres, sous réserve qu'elles ne soient pas anormalement basses. L'absence de note méthodologique ou de proposition financière ne sera pas régularisée. L'offre sera déclarée irrégulière.

Signature électronique obligatoire de l'acte d'engagement : Article 8 - 1 - 2 du règlement de la consultation. L'acte d'engagement sera adressé uniquement au candidat retenu après l'attribution du marché. L'attribution devra obligatoirement détenir un certificat de signature électronique et signer électroniquement l'acte d'engagement. S'il n'est pas en mesure de signer électroniquement son acte d'engagement, son offre sera écartée et le marché sera attribué à l'entreprise classée en deuxième position au vu du rapport d'analyse des offres.

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES : Article 6 du règlement de consultation.

COMMUNICATION ENTRE L'ACHETEUR ET LES OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES : Article 9 du règlement de consultation.
L2502222

Commune de MELOISEY (21)

Avis d'appel public à la concurrence

Réhabilitation d'une chaufferie bois décheté avec réseau de chaleur

1 - Identification de la collectivité qui passe le marché : COMMUNE DE MELOISEY (21190).

2 - Mise en concurrence selon la Procédure adaptée, en application de l'article R2123 - 1 du Code de la Commande Publique.

3 - Objet du marché : Réhabilitation d'une chaufferie bois décheté avec réseau de chaleur.
LOT UNIQUE - CHAUFFAGE.

4 - Conditions et Délais d'exécution : Les travaux sont traités à prix fermes et actualisables.
Délai de réalisation maximum : 3 mois

Livraison du chantier au plus tard le 30/09/2025.

5 - Critères de sélection :
- Prix des prestations : sur 40

- Valeur technique de l'offre : sur 60 ;

6 - Retrait des dossiers : Il peut être téléchargé sur <https://marches.ternum-bfc.fr> sous la référence Chauffage MELOISEY VENDREDI 6 JUIN 2025 avant 12h00 ; sur la plateforme de dématérialisation <https://marches.ternum-bfc.fr>.

8 - Date d'envoi de l'avis à la publication : 23 AVRIL 2025.

9 - Demande de renseignements : Toutes les questions sont à poser par le biais de la plateforme de dématérialisation <https://marches.ternum-bfc.fr> dans la rubrique relative à la consultation.
L2502194

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS

SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon

Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON

Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56

Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €

Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpress

Polignon Pla de L'Estany s/n

1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Annances légales

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées



MAIRIE DE GENLIS

Avis d'appel public à la concurrence

MAIRIE DE GENLIS
M. Martial MATHIRON - Maire, 18 Avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS.
Tél : 03.80.47.98.98
mèl : marches.publics@mairie - genlis.fr
web : https://www.genlis.fr/
SIRET 21210292500014
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Acquisition d'un utilitaire fourgon d'occasion ou reconditionné pour la ville de Genlis.
Référence acheteur : MAPA_25 - 02.
Type de marché : Fournitures.
Procédure : Procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : Sans objet.

Lieu de livraison	Ateliers Municipaux
1 rue Ampère 21110 Genlis	

Durée : 2 mois.
Description :
Les prestations sont réglées par des prix unitaires.

Classification CPV :
Principale : 34136200 - Fourgons tolés
Complémentaires : 34100000 - Véhicules à moteur
34144700 - Véhicules utilitaires
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.
Les variantes sont exigées : Non.
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON.
Réduction du nombre de candidats : Non.
La consultation comporte des tranches : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
MAIRIE DE GENLIS
Tél : 03 80 47 98 98.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Dépot dématérialisé : Activé.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Remise des offres : 19/05/25 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 23/04/25.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches - publics.info/.
L2502211



COMMUNE DE CHANCEAUX

Avis d'appel public à la concurrence - AAPC

Travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancien «hôpital»

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE CHANCEAUX
Maître d'Ouvrage : Commune de CHANCEAUX, 40 Grande Rue - 21440 CHANCEAUX. Maire : Monsieur Vincent PIERROT.
Tél : 03.80.35.02.66 - chanceaux21@wanadoo.fr
Objet du marché public et type de procédure : travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancien «hôpital» sur la commune de CHANCEAUX.
Procédure Adaptée. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat, critères de sélection des candidatures et des offres : se reporter au REGLEMENT DE CONSULTATION.
Date limite de réception des offres : 27 MAI 2025 - 12H.
Renseignements complémentaires : la date de notification du marché doit être comprise comme la date de démarrage de la préparation des travaux fixée dans l'ordre de service.
Visite des lieux obligatoire pour tous les lots uniquement sur rendez - vous (les mardis).
RDV à prendre auprès du maire de Chanceaux : Monsieur Vincent PIERROT au 06.31.69.54.81.
Travaux pour une durée de 12 mois, compris période de préparation de chantier et réception de chantier, démarrage effectif en Septembre 2025.
Conditions pour obtenir les documents : Le Dossier de Consultation des Entreprises sera téléchargé gratuitement sur le profil acheteur.
Date limite d'obtention : 27/05/2025.
Conditions de remise des offres et des candidatures : Voie électronique.
Précisions au règlement de la consultation téléchargeable sur le profil d'acheteur.
Renseignements relatifs aux lots :
- Lot 01 : Voirie Réseaux Divers
- Lot 02 : Déplombage
- Lot 03 : Démolitions - Gros oeuvre
- Lot 04 : Charpente - Couverture - Etanchéité
- Lot 05 : Façades
- Lot 06 : Menuiseries extérieures alu et bois alu
- Lot 07 : Métallerie
- Lot 08 : Menuiserie intérieure bois
- Lot 09 : Plâtrerie - Plafonds - Peinture
- Lot 10 : Revêtements de sols - Faïence
- Lot 11 : Plomberie - Chauffage - Ventilation
- Lot 12 : Electricité
Date d'envoi à publication : 16 avril 2025.
L2502187



MAIRIE DE GENLIS

Avis d'appel public à la concurrence

MAIRIE DE GENLIS
M. Martial MATHIRON - Maire, 18 avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS. Tél. : 03.80.47.98.98. mèl : marches.publics@mairie - genlis.fr. web : https://www.genlis.fr/ SIRET 21210292500014. Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Réaménagement des 4 cours d'écoles de la commune.
Référence acheteur : MAPA_25 - 03.
Type de marché : Travaux.
Procédure : Procédure adaptée ouverte.
Technique d'achat : Sans objet.

Lieu d'exécution	Adresse
Ecole Paul Bert	33 avenue Général de Gaulle
Ecole Jacques Prévert	105 allée Audrey Bertaut Landry
Ecole Jules Ferry	16 rue de la Vanoise

- Ecole La Chenaie - 16 rue de la Vanoise - 21110 Genlis.
Durée : 15 mois.
Description : Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Travaux de réaménagement des cours avec une reprise des sols, une végétalisation et la pose de mobilier adapté.
Classification CPV : Principale : 45112700 - Travaux d'aménagement paysager.
Complémentaires : 34928400 - Mobilier urbain.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.
Les variantes sont exigées : Non.
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : NON.
Réduction du nombre de candidats : Non.
La consultation comporte des tranches : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
Visite obligatoire : Oui.
Les conditions de visites sont les suivantes : Le Mercredi 7 Mai ou Le Mercredi 14 Mai 2025 (Voir Règlement de consultation).
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs : MAIRIE DE GENLIS.
Tél : 03 80 47 98 98.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Dépot dématérialisé : Activé.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Remise des offres : 26/05/25 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 24/04/25.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches - publics.info/.
L2502236

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

RCMA

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Edouard LAMOUR, en date du 16 avril 2025, à BEAUNE. DÉNOMINATION : RCMA.
FORME : Société civile immobilière.
SIÈGE SOCIAL : 14 rue du ruisseau - 21200 VIGNOLES. OBJET : acquisition, administration, gestion de tous biens immobiliers. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s). CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.200 €. MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.200 €.
Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
GÉRANT : Madame Roxanne Marie Thérèse CANTAUX, demeurant 14 rue du ruisseau - 21200 VIGNOLES.
GÉRANT : Monsieur Maxence Camille André ALLARD, demeurant 14 rue du ruisseau - 21200 VIGNOLES.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502172

SCI Epiphanie et Clément BOILLOT

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Nicolas SEGAUT, en date du 18 avril 2025, à BEAUNE.
DÉNOMINATION : SCI Epiphanie et Clément BOILLOT. FORME : Société civile immobilière.
SIÈGE SOCIAL : 20 rue de l'église - 21700 ARCENANT. OBJET : Acquisition, gestion, administrations de tous biens immobiliers. DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 année(s). CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €. CESSION DE PARTS ET AGREMENT : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
GÉRANT : Monsieur Clément Paul BOILLOT, demeurant 20 rue de l'église - 21700 ARCENANT.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2502173

CAMINALIS

6 Rue Jean de Martigny - 21850 SAINT APOLLINAIRE
Au capital de 1.000 euros
En cours d'immatriculation au RCS de DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société A Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : CAMINALIS
Siège social : 6 Rue Jean de Martigny - 21850 SAINT APOLLINAIRE
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
La fourniture de prestations de services techniques, commerciales, administratives et de direction générale, destinées à toute société filiale.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Apports en numéraire : 1.000 euros
Capital : Mille (1.000) euros divisés en mille (1.000) parts d'un euro chacune, entièrement souscrites et libérées
Dirigeants : Madame Virginia CAMERLO, née THEVAL, née le 4 juillet 1991 à NEVERS (58), et demeurant 6 Rue Jean de Martigny - 21850 SAINT APOLLINAIRE, a été nommé statutairement en qualité de gérante pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales au jour de la décision collective.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis et mention

L2501802

LUSI

Avis de constitution

En date du 21 avril 2025, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :
OBJET SOCIAL : acquisition de tous immeubles et leur gestion.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
SIÈGE SOCIAL : 11 rue des Jardins - 21000 DIJON.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON.
GÉRANCE :
- M^{me} BURNIER Julie née Levasseur demeurant 11 rue des Jardins - 21000 DIJON.
- M. BURNIER Pierre demeurant 11 rue des Jardins - 21000 DIJON.
L2502192

TARDIS INVEST

7 Rue du Goupil
21160 PERRIGNY-LES-DIJON
Au capital de 1.000 euros
En cours d'immatriculation au RCS de DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société A Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : TARDIS INVEST
Siège social : 7 Rue du Goupil - 21160 PERRIGNY-LES-DIJON
Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :
La fourniture de prestations de services techniques, commerciales, administratives et de direction générale, destinées à toute société filiale.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Apports en numéraire : 1.000 euros
Capital : Mille (1.000) euros divisés en mille (1.000) parts d'un euro chacune, entièrement souscrites et libérées
Dirigeants : Monsieur Bastian BOUTIER, né le 21 mai 1984 à ROMILLY-SUR-SEINE (10)
Demeurant 7 Rue du Goupil - 21160 PERRIGNY-LES-DIJON a été nommé statutairement en qualité de gérant pour une durée illimitée.
Admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON

Pour avis et mention

L2501811

NIKITA

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société NIKITA, SARL au capital de 120.000 €. DURÉE : 99 ans. Siège social : 26 rue Odebert - 21000 DIJON. OBJET SOCIAL : Restaurant, sur place, à emporter ou en livraison, bar. Le gérant est Monsieur Egor STROPSA, demeurant 9 bis rue Chanzy - 21000 DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502226

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

HCM

4Ter rue de Labergement
21110 BEIRE LE FORT

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la SCI : HCM au capital de 1 000 €
Siège social : 4Ter rue de Labergement 21110 BEIRE LE FORT. Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Gérants : Monsieur Hugo GHIDINELLI demeurant 4Ter rue de Labergement 21110 BEIRE LE FORT nommé pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
L2501825



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

KHELOU

Par acte SSP du 11/04/2025 est constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée KHELOU, capital de 1.500 €. SIEGE SOCIAL : 60 rue du Lac - 21140 PONT ET MASSENE. OBJET SOCIAL : Audit, formation, conseil dans le domaine de la formation professionnelle. DURÉE : 99 ans. PRÉSIDENT : Madame Karène JOURDAN épouse HELOU, adresse 60 rue du Lac - 21140 PONT ET MASSENE. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. AGRÈMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2502040

HOLDING SAKURA
CONSTITUTION

Par ASSP en date à DIJON du 22/04/2025, il a été constitué : Forme : Société Civile. Dénomination : HOLDING SAKURA. Siège : 7, rue de la Liberté, 21000 DIJON. Objet : la gestion, l'administration, l'acquisition de valeurs mobilières et de tous droits sociaux ; la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ci-après apportées à la Société ; l'acquisition, la gestion, l'administration d'un patrimoine composé des biens meubles et immeubles ; la prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer. Durée : 99 ans. Capital : 650 000 euros, constitué uniquement d'apports en nature. Gérance : Haixiao ZHENG demeurant 8, rue Odebert, 89000 AVALLON. Cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par un ou plusieurs associés représentant au moins les deux tiers du capital social. Immatriculation : RCS DIJON.
L2502201

CACB'INVEST

Aux termes d'un acte électronique en date du 21/04/2025, il a été constituée une société par actions simplifiée au capital de 30 000 000 €, dénommée CACB'INVEST, dont le siège social est situé 18, rue Davout - 21000 DIJON, qui a pour objet, en France et dans tous pays, les activités de holding et de gestion financière. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Clause d'agrément : Toute cession d'actions sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des voix dont disposent tous les associés ; le cédant prenant part au vote. La société Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne (775 718 216 RCS TROYES), a été nommée en qualité de premier président pour une durée indéterminée.

Pour avis.

L2502203

SCI ALTAIR

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 22/04/2025, il a été constituée une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI ALTAIR
Sigle : SCI ALTAIR

Objet social : La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits mobiliers et immobiliers pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Siège social : 10 BIS RUE DU DOCTEUR CALMETTE, 21000 DIJON
Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Co-gérance : M. FOURNIER LIONEL 18 rue du Commandant Louis Bouchet. 78114 MAGNY LES HAMEAUX et M^{me} BARTMAN NATHALIE 10 BIS RUE DU DOCTEUR CALMETTE 21000 DIJON

Clause d'agrément : Le projet de cession est notifié avec demande d'agrément par le cédant, ou la personne souhaitant devenir associé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen présentant une preuve de réception, à la société et à chacun des autres associés avec indication du délai dans lequel la cession projetée doit être régularisée, lequel délai ne peut être inférieur à trois mois à compter de la dernière en date des notifications ci-dessus. L'assemblée des associés se réunit dans le délai d'un mois à compter de la notification du projet à la société, à l'initiative de la gérance. En cas d'inaction de la gérance pendant le délai fixé à l'alinéa précédent, le plus diligent des associés peut convoquer lui-même ou faire convoquer par mandataire de justice l'assemblée des associés, sans avoir à effectuer de mise en demeure préalable à la gérance. En cas d'agrément, la cession doit être régularisée dans le délai prévu. En cas de refus d'agrément, chacun des coassociés du cédant dispose d'une faculté de rachat des droits sociaux objets de la cession projetée. La société peut également formuler une offre de rachat des parts concernées, par décision unanime des associés, et ainsi réduire son capital. Lorsque plusieurs associés se portent acquéreurs des parts sociales, chacun est réputé acquéreur, sauf convention contraire entre eux, à proportion du nombre de parts qu'il détenait au jour de la notification du projet de cession à la société, sans qu'il soit tenu compte des droits sociaux objets de la cession projetée. Avec la décision de refus d'agrément, la gérance notifie au cédant la ou les offres de rachat retenues avec indication du nom du ou des acquéreurs proposés ainsi que le prix offert par chacun d'eux. En cas d'offres de prix non concordantes, une contestation est réputée exister sur le prix proposé. Dans ce cas, comme encore si le cédant n'accepte pas le prix proposé, celui-ci est fixé par un expert désigné par les parties ou, à défaut d'accord entre elles, par une ordonnance du président du tribunal judiciaire statuant en la forme des référés et sans recours possible. Jusqu'à l'acceptation, expresse ou tacite, du prix par les parties, celles-ci peuvent renoncer au rachat. De son côté, le cédant reste libre de renoncer à la cession. Si aucune offre de rachat portant sur toutes les parts dont la cession est projetée n'est faite au cédant dans un délai de quatre mois à compter de la dernière des notifications, l'agrément du projet initial de cession est réputé acquis, à moins que les autres associés, à l'unanimité, n'aient décidé, dans le même délai, la dissolution de la société. Le cédant peut rendre caduque cette décision s'il notifie à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen présentant une preuve de réception sa renonciation au projet initial de cession dans le délai d'un mois à compter de l'intervention de la décision de dissolution. Le prix de rachat est payable comptant lors de la régularisation du rachat. L'agrément peut également résulter de l'intervention de tous les associés à l'acte de cession à l'effet de donner, à l'unanimité, leur accord.

Lionel Fournier et Nathalie Bartman
L2502205

NAGARI

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 11/04/2025, il a été constituée une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : NAGARI.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Les prestations de conseil, de consulting et d'accompagnement stratégique, de gestion, de structuration auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés tout secteur confondu ;
- La mise en relation et l'intermédiation dans le cadre des missions lui confiées par ses clients et partenaires ;
- La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans des sociétés ;
- Toute opération financière, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation ;

Et plus généralement toute opération, de quelque nature qu'elle soit pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet.

SIÈGE SOCIAL : 38 rue Jeannot - 21000 DIJON. CAPITAL : 5.000 €.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. DIJON.

PRÉSIDENT : Monsieur MARCQ Antoine, demeurant 8F, N°231, SEC2, ZHONGXIN RD, XINDIAN DIST, 231 New Taipei City, TAIWAN.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTES : Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quote-part du capital qu'elles représentent.

CLAUSE D'AGRÈMENT : Lorsque l'agrément est requis, l'actionnaire qui envisage de céder ses actions devra notifier le projet de cession à la société et à chacun des actionnaires dans les conditions visées à l'article 1861 du Code civil.

Dans les quinze jours de la notification du projet de cession à la société, le président devra consulter les actionnaires par écrit à l'effet d'obtenir cet agrément.

Dans les quinze jours de l'envoi de cette lettre, chaque actionnaire, à l'exception du cédant, devra faire connaître, sous forme écrite, s'il accepte ou non cet agrément et, dans la négative, le nombre d'actions qu'il se propose d'acquérir. A défaut de réponse dans les quinze jours, l'agrément sera considéré comme ayant été donné.

La décision des actionnaires ne sera pas motivée et le président la notifiera à l'actionnaire cédant par écrit, dans le mois de la demande.
L2502117



Maître Maéva FERRARA
Notaire
5 A rue du Puits de Têt
21160 MARSANNAY LA COTE

SCI CARGO'S

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maéva FERRARA, Notaire à MARSANNAY LA COTE, 5 A, rue du Puits de Têt, le 3 avril 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale : SCI CARGO'S.
Siège social : HAUTEVILLE LES DIJON (21121), 31 rue d'Ahu.

La société est constituée pour une durée de 99 années
Capital social : DEUX MILLE € (2.000,00 €).

Les apports sont en numéraire uniquement : DEUX MILLE € (2.000,00 €).
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant nommé est : Monsieur Edward Laurent LAMIA, demeurant à DAROIS (21121), 10 rue du Misaret., pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2502232

MERIDA

Avis de constitution

Selon acte SSP du 18/04/2025 signé électroniquement, il a été constituée une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MERIDA

Siège social : 12 C Allée de la Petite

Tuileries - 21600 FENAY

Objet : La société a pour objet :

- La prise d'intérêts et de participation dans toutes entreprises existantes ou à créer par tous moyens et sous toutes ses formes,
- La conservation, l'administration, la gestion et la cession des titres ainsi possédés,
- La gestion d'un portefeuille de titres, valeurs mobilières, ou liquidités,
- Toutes acquisitions, cession et gestion d'un patrimoine immobilier.

Durée : 99 ans

Capital : 3.000 € constitué d'apports en numéraire

Gérant : Monsieur Guillaume NIEDZWIECKI demeurant 12 C Allée de la Petite Tuileries - 21600 FENAY.

Cessions de parts : Cessions libres entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de Monsieur Guillaume NIEDZWIECKI tant qu'il sera gérant et de la collectivité des associés lorsqu'il ne sera plus gérant statuant à la majorité des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation : RCS Dijon
L2502174



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

CIME COMMUNITY

Avis de constitution

Il a été constitué une société par acte sous seing privé signé électroniquement en date du 16 avril 2025 :

DÉNOMINATION : CIME COMMUNITY.
SIGLE : CIME.

FORME : SARL.

OBJET : La communication sur les réseaux sociaux, sites web, ainsi que le marketing digital et le community management.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 années.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 3 allée Henri Carlet

- 21121 FONTAINE LES DIJON.
La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON.

GÉRANTE : Madame Alexandra DUBY, demeurant 3 allée Henri Carlet - 21121 FONTAINE LES DIJON.

Pour avis.

L2502215

SARL CASA FAST

Avis est donné de la constitution de la SARL CASA FAST, au capital de 13.500 €.
SIÈGE : 1 bis rue de Collonges - 21110 BEIRE LE FORT.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules tout tonnage ;
- Commissionnaire de transport.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de datation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 13.500 €.

GÉRANT : Monsieur Youssef HALIM, demeurant 1 bis rue de Collonges - 21110 BEIRE LE FORT.

GÉRANT : Monsieur Naoufel HALIM, demeurant 1 bis rue de Collonges - 21110 BEIRE LE FORT.

L2502225

MODIFICATION

DE STATUTS

GROUPEMENT FORESTIER DE LA FORET DE LIOT ET DE DAVIOT

Groupement Forestier au capital de 1 676 939,19 euros

Siège social : 21320 MARTROIS

429171432 RCS DIJON

Transfert du siege social

L'Assemblée générale extraordinaire du 03 avril 2025 a décidé de transférer le siège social de MARTROIS (21320) à CHAUDENAY (71150), 4 Chemin de la Croute à compter du 03 avril 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis La gérance

L2501788

JEAN FRANCOIS CHAPELLE

S.A.R.L. au capital de 150.000,00 Euros

Siège social : Le Haut Village

21590 SANTENAY

R.C.S. : DIJON 351 880 679

Avis de transformation

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 10/04/2025, il résulte que la collectivité des associés a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 10/04/2025. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital : Ancienne mention : le capital social est fixé à 150.000,00 €. Il est divisé en 500 parts sociales de 300,00 € chacune. Nouvelle mention : le capital social reste fixé à 150.000,00 €. Il est divisé en 500 actions de 300,00 € chacune entièrement libérées.

Forme : Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

Administration : Ancienne mention : Gérante : M^{me} Yvette CHAPELLE demeurant rue des Petits Sentiers 21590 SANTENAY - Nouvelle mention : Présidente : Société DEFS HOLDING, SAS au capital de 2.000,00 euros, sise 11 rue de la Créée 21590 SANTENAY, RCS DIJON 930 072 459. Directeur Général : Jean -François CHAPELLE, 2, rue des Petits Sentiers 21590 SANTENAY. Directrice Générale : Yvette CHAPELLE, 2, rue des Petits Sentiers 21590 SANTENAY.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant celle-ci à zéro heure, heure de PARIS. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions y compris entre associés ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2502084



LA RENAISSANCE

Société par actions simplifiée au capital de 450.000 Euros

porté à 450.400 Euros

Siège social :

3 rue de la Goulette

21850 SAINT APOLLINAIRE

882 669 948 R.C.S. Dijon

Du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 11 avril 2025, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 400 € par émission de 4 actions de préférence nouvelles en numéraire, et porté de 450.000 € à 450.400 €. En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié. NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à la somme de quatre cent cinquante mille quatre cent (450.400) Euros. Il est divisé en quatre mille cinq cent quatre (4.504) actions de cent (100) Euros de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées comprenant quatre cent cinquante mille (450.000) actions de catégorie O dénommées «actions O» et quatre (4) actions de préférence dites «actions P».

Pour avis : Le président.

L2502102

HKDY

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social :

806 rue de la Pièce Cornue

21160 MARSANNAY LA COTE

R.C.S. Dijon 539 045 740

Transfert de siège

En date du 17/04/2025, l'AGE a décidé du transfert du siège social et de son établissement principal du 806 rue de la Pièce Cornue à MARSANNAY LA COTE (21160) au 8 boulevard de Brosse à DIJON (21000) de manière rétroactive à compter du 01/01/2025.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2502127

DYM

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social :

13 rue de Saint-Vincent de Paul

21000 DIJON

R.C.S. Dijon 539 044 958

Transfert de siège

En date du 17/04/2025, l'AGE a décidé du transfert du siège social et de son établissement principal du 13 rue de Saint-Vincent de Paul à DIJON (21000) au 8 boulevard de Brosse à DIJON (21000) de manière rétroactive à compter du 01/01/2025.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2502128



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

EXOTIC FLORE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 5.000 Euros

Siège social : Route Nationale 74

21220 BROCHON

R.C.S. Dijon 512 479 718

Aux termes de ses décisions en date du 30/01/2025, l'associé unique a :

- étendu l'objet social à compter du même jour aux activités d'Homme toutes mains, petits travaux de bricolage et d'entretien, ponçage, petites prestations de jardinage.
- l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
- transféré le siège social avec effet au 01/02/2025 du 47, Route Nationale - 21560 ARC SUR TILLE à l'adresse située Route Nationale 74 - 21220 BROCHON.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : La gérance.

L2502130

SYSTEMES REGULATION INCENDIE

SAS au capital de 5.000 Euros

Siège social :

6 rue des Floralies - 21220 BROCHON

843 366 634 RCS Dijon

L'AGE en date du 21/03/2025 a décidé de transférer le siège social du 2 rue de l'Europe - 21850 ST APOLLINAIRE au 6 rue des Floralies - 21220 BROCHON à compter de ce jour.

Pour avis : Le président.

L2502160

DTC

Société civile immobilière

au capital social de 1.000 Euros

Siège social : 8

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

PATIO KIRIEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 46 avenue Du Drapeau
21000 DIJON
538039694 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal des délibérations d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 22 novembre 2022, les associés ont décidé de proroger de 10 années la durée de la Société, soit jusqu'au 23 novembre 2033, et de modifier en conséquence l'article «Durée» des statuts.
Pour avis La Gérance

L2502165

SCI LES VIGNOTTES

CORRECTIF de l'annonce du 27 Janvier 2025

Il y a lieu de lire :
Monsieur Damien MEUNIER demeurant à LA MARRE (39210) 1 rue de Combe.
Au lieu de Monsieur Damine MEUNIER demeurant à LA MARRE (39210) 1 rue de Combe.

Mention sera faite au RCS de DIJON.
Le notaire

L2502170

FIDAL
AVOCATS

12 rue Aristide Briand
10000 TROYES

FROMAGERIE GAUGRY

Société par actions simplifiée
au capital de 150.000 Euros
Siège social : RD 974
21220 BROCHON
950 003 996 R.C.S. Dijon

Sur décisions de l'associé unique du 31 mars 2025 :

- La société FROMAGERIE LINCET, SAS dont le siège est 15 rue de la Quenneville - 89100 SALIGNY, a été nommée en qualité de nouveau Président en remplacement de Monsieur Didier LINCET ;
- Monsieur Grégoire LINCET, demeurant 16 rue Charles Ronot - 21000 DIJON, et Madame Mathilde BUSTARRET, demeurant 11 bis rue Viète - 75017 PARIS, ont été nommés aux fonctions de Directeur Général à effet du 1^{er} avril 2025.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le Président.

L2502188

MESSINE

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 A rue Joseph Jacquard
21300 CHENOVE
890 023 211 R.C.S. Dijon

Par décision unanime des associés du 17/03/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 18 rue Birgelsgaerten - 68150 OSTHEIM. Radiation au R.C.S. de DIJON et ré-immatriculation au R.C.S. de COLMAR.
L2502196

DU JOUVET

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social :
5 A rue Joseph Jacquard
21300 CHENOVE
850 107 392 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes des associés du 17/03/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 18 rue Birgelsgaerten - 68150 OSTHEIM. Radiation au R.C.S. de DIJON et ré-immatriculation au R.C.S. de COLMAR.
L2502197

LEGI CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL DE L'ORME

EARL au capital de 213.000 Euros
Siège social : 9 rue de l'Eglise
21460 MONTBERTHAULT
453 866 998 R.C.S. Dijon

DUA 17.02.2025
Démission de M^{me} Hélène BOUDOUX d'HAUTEFUILLE de ses fonctions de gérante à compter du 31.12.2024.
R.C.S. DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502214

BLEUE

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social : 5 A rue Joseph Marie
Jacquard - 21300 CHENOVE
933 397 408 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes des associés du 17/03/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 18 rue Birgelsgaerten - 68150 OSTHEIM. Radiation au R.C.S. de DIJON et ré-immatriculation au R.C.S. de COLMAR.
L2502198

VIOLET

SCI au capital de 1.000 Euros
Siège social : 5 A Joseph Marie Jacquard
21300 CHENOVE
984 591 776 R.C.S. Dijon

Par décisions unanimes des associés du 17/03/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 18 rue Birgelsgaerten - 68150 OSTHEIM. Radiation au R.C.S. de DIJON et ré-immatriculation au R.C.S. de COLMAR.
L2502199

C.M.A

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 11 rue Charles de Gaulle
21220 BROCHON
939 940 870 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 3 avril 2025, l'AGE a décidé de transférer, à compter de cette date, le siège social du 2 rue de l'Yser - 21850 SAINT APOLLINAIRE au 11 rue Charles de Gaulle - 21220 BROCHON.
Pour avis : La Gérance.

L2502208

eca

HOTEL DE PARIS

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 9 Avenue Foch
21000 DIJON
RCS de DIJON n°478 485 915

Avis de transformation

En date du 23/04/2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 23/04/2025 et a nommé en qualité de président M. PECCATTE Laurent, demeurant 999 Rue du Montadiot 71640 MELLECEY.
Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et votes : Dans les conditions statutaires et légales.
Transmission des actions : Cession d'actions : soumise à agrément.
Mention : RCS de DIJON.
L2502209

911 CHENOVE

SARL au capital de 1 200 €
Siège social : 134 AVENUE ROLAND
CARRAZ - 21300 CHENOVE
RCS de DIJON n°840 753 008

Avis de modification

En date du 10/04/2025, le gérant a décidé à compter du 10/04/2025 de diminuer le capital social de 792 € par le rachat puis l'annulation par la société des 792 parts sociales de Mr BAKA Nasser et de Mr BAKA Ahmed, en le portant de 1 200 € à 408 €. Article 7.2 des statuts modifié en conséquence. Modification au RCS de DIJON.
MR KARYM Azize

L2502218

LEGI CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EARL HAUTEFUILLE

EARL au capital de 278.480 Euros
Siège social : MONBERTHAULT
21460 EPOISSES
423 339 985 RCS Dijon

DUA 17/02/2025 : Démission de M^{me} Hélène BOUDOUX d'HAUTEFUILLE de ses fonctions de gérante à compter du 31/12/2024.
RCS DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2502220

LEGI CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FG Invest

Société à responsabilité limitée
au capital de 11.582 Euros
Siège social :
Route de Gray
21850 SAINT APOLLINAIRE
438 896 656 RCS Dijon

ASSP 23/04/2025 : 1/ Augmentation du capital social de 10.582 € par apport en nature. AM : 1.000 € - NM : 11.582 €. 2/ Transformation de la Société en SARL à compter du 23/04/2025, sans création d'un être moral nouveau et adoption des statuts qui régiront désormais la Société. Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social de 11 582 € est divisé en 11 582 parts sociales de 1 € chacune. 3/ Modification de la dénomination. AM : HG IMMO. NM : FG Invest. 4/ Ancien / nouveaux gérants : Monsieur Hervé GOUVERNEUR, 1 rue Joliet 21490 VARIOIS ET CHAIGNOT. Pierre GOUVERNEUR, 11 rue Alphonse Legros 21000 DIJON. 5/ Extension de l'objet social aux activités d'animation, de direction et de gestion de filiales. En conséquence, l'article « Objet » des statuts a été modifié comme suit : L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; L'animation de filiales et l'assistance administrative, financière, commerciale et de gestion à ses filiales ou à toutes sociétés dans lesquelles elle détient une participation ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition, l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCVI) ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Les mentions antérieures relatives aux SC sont frappées de caducité.
RCS de DIJON.

L2502235

DISSOLUTION

DE SOCIETE

EURL BOISSEAU SAMUEL

Société à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 1.500 Euros
Siège social :
3 Place du Monument
21460 COURCELLES-FREMOY
912 541 836 RCS Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 28/02/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/02/2025 et sa mise en liquidation.

L'associé unique, M. Samuel BOISSEAU, demeurant 3 Place du Monument - 21460 COURCELLES-FREMOY, exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 3 Place du Monument - 21460 COURCELLES-FREMOY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON

L2502168

LE CLOS DE NORGES

Société civile immobilière
au capital de 900.000 Euros
Siège social : 7 place Saint Bernard
21000 DIJON
R.C.S. : DIJON 485 208 201

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 17/04/2025 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 17/04/2025. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. Patrice GAUTHIER, demeurant 111 chemin de Malleribes à GASSIN (83580) et a fixé le siège de la liquidation au siège social à savoir au : 7 place Saint Bernard à DIJON (21000).

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
L2502178

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LDS GROUPE

SARL GARAGE MONTENOT REMI

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 100.000 Euros
Siège social :
Route de Tonnerre - 21330 LAIGNES
Siège de liquidation :
9 route de Tonnerre - 21330 LAIGNES
488 979 014 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} avril 2025 au 9 Route de Tonnerre - 21330 LAIGNES, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Rémi MONTENOT, demeurant 9 route de Tonnerre - 21330 LAIGNES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.
L2502179

ACTIS
AUDIT
CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE

ALEXANDRA DREF

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 6 B rue Louis Aragon
21000 DIJON
Siège de liquidation :
6 B rue Louis Aragon
21000 DIJON
917 932 360 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 15 janvier 2025 au 6 B rue Louis Aragon - 21000 DIJON, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Alexandra DREF, demeurant 6 B rue Louis Aragon - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le Liquidateur.
L2502230

POURSUITE D'ACTIVITE

PERJALANAN

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 52 Rue du Chaignot
21000 DIJON
978142107 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis La Gérance

L2501701

AVIS

ADMINISTRATIF

Commune de Longeault-Pluvault

Avis d'enquête publique

Enquête relative à l'aliénation du chemin rural n°3 du vendredi 16 mai 2025 au lundi 02 juin 2025 inclus.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune : www.longeault-pluvault.fr et en mairie aux heures habituelles d'ouverture.
L2502185

TRIBUNAL EXTERIEUR

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

O'ARA

24 rue Carnot - 74000 ANNECY.
RCS MONTPELLIER : 327 357 158.
Etablissement secondaire à DIJON : 327 357 158 - 2018 B 357.
ACTIVITE : vente au détail biscuiterie confiserie.

Par jugement en date du 07/04/2025 le tribunal de commerce de MONTPELLIER ouvre une procédure de liquidation judiciaire, fixe la date de cessation des paiements au 07/03/2025 et désigne liquidateur judiciaire Me Vincent AUSSSEL, 222 place Ernest GRANIER - 34000 MONTPELLIER.

Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au BODACC.
L2502164

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE DIJON

Jugement du 15 avril 2025

SNC CAFE DE LA COTE D'OR, 9 Rue Edmé Millot, 21350 Vitteaux, RCS Greffe de Dijon 879 301 612. Activités des sièges sociaux. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon.
L2502134

SARL JODAMAT, 17 Avenue du Maréchal Foch, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 518 978 572. Restauration de type rapide. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2502135

SARL LA PLAGE, 3 Avenue Fernand Léger, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 810 685 107. Restauration de type rapide. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon.
L2502136

CLÔTURE POUR

EXTINCTION DU PASSIF

Jugement du 15 avril 2025

SAS FORMATEC, 13 Rue Christian Marvillet, 21160 Perrigny-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 852 158 120. Formation continue d'adultes. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif.
L2502146

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 15 avril 2025

SARL BAHIA, 13 Rue Gustave Eiffel, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 503 992 059. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2502158

Jugement du 15 avril 2025

GERMAIN Cédric, 3 rue du Fossé, 21120 CRECEY SUR TILLE, RCS Greffe de Dijon 488 019 274. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 31 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502133

SAS LEMNISKAT, 15 Rue du Professeur Louis Néel, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 852 660 562. Activités des agences de publicité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Octobre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502151

SAS ADRIEN MENUISERIES (AM), 7 Rue de la Molière, 21230 Saint-Prix-lès-Arnay, RCS Greffe de Dijon 893 660 456. Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Novembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502152

SARL TIM.F.R, 31 Boulevard des Valendons, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 508 595 899. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502153

SAS 2nde chance MM, 25B Rue Louis Blanc, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 890 959 380. Vente à distance sur catalogue spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2502154

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SARL SG MACONNERIE, 2 Route de Jossigny, 21820 Labergement-lès-Seurre, RCS Greffe de Dijon 891 334 757. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502155

SAS MENUISERIE ROGER PORCHEREL, 6 Rue des Artisans, Chevigny-Saint-Sauveur, 21800 Quesigny, RCS Greffe de Dijon 323 683 003. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 24 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502156

SAS L'ORIGINELLE, 113 Rue de la Préfecture, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 853 697 456. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502157

REDRESSEMENT
JUDICIAIREJugement du
15 avril 2025

SARL TRANS KEF, 241 Rue de Brully, Hameau de Gigny, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 883 869 885. Transports routiers de fret interurbains. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Octobre 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502148

SARL M&A, 54 Boulevard Voltaire, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 929 407 492. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Janvier 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502149

SARL LAGUI EXPRESSE, 12 Rue Gaston Roupnel, Bâtiment B, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 908 201 668. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Avril 2025, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2502150

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIF

BCI

432, Rue des Barronnières - 01700 Beynost.
R.C.S. BOURG EN BRESSE : 540 083 151
Etablissement secondaire à DIJON : 540 083 151 - 2021 B 208
ACTIVITE : isolation des combles par soufflages et menuiseries.
Clôture pour insuffisance d'actif par jugement du 16/04/2025.
L2502162

Jugement du
15 avril 2025

SAS MKD, 49 Rue Jean Jacques Rousseau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 907 477 293. Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502137

SAS SUP'ETANCHE (S.P.E), 3 Boulevard Eiffel, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 852 534 759. Travaux d'étanchéification. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502138

SARL PURE CHARGE ENERGY DRINK, 54B Rue de Montchapet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 979 752 300. Vente à distance sur catalogue général. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502139

SARL DRONE X, 6 Impasse des Tranchées, 21310 Bèze, RCS Greffe de Dijon 948 070 545. Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502140

SAS KETOUPA, 3 Rue des Avocats, 21400 Châtillon-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 502 211 816. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502141

SARL MICHEL, 7 Rue du Général Gandyl, 21610 Fontaine-Française, RCS Greffe de Dijon 848 798 245. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502142

SARL LIOCOIF, Avenue du Général de Gaulle, Centre Commercial, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 419 958 251. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502143

SARL VIGOT, 3 Rue Dominique Ancemot, 21120 Is-sur-Tille, RCS Greffe de Dijon 453 367 997. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502144

SARL ABST DEVELOPPEMENT, 14E Rue Pierre de Coubertin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 818 109 308. Vente à domicile. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502145

SARL ONE LIFE S.A.R.L., 12 Rue Colbert, 21200 Beaune, RCS Greffe de Dijon 849 715 867. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2502147

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie
03.80.68.25.55

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Yonne

CONSTITUTION
DE SOCIETE

SCEA GAU-AGRI

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2025, il a été constituée une Société Civile d'Exploitation Agricole.
DÉNOMINATION SOCIALE : SCEA GAU-AGRI.
FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
OBJET : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
CAPITAL SOCIAL : 10 000 €. Siège social : 4 les Clauses, Grandchamp - 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE.
DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
APPORTS : Apports de numéraire pour 10.000 €.
GÉRANT : M. Nicolas GAUFFILIER, demeurant à CHARNY ORÉE DE PUISAYE (89120), 6 les Dubois.
CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention : Un fondateur.
L2502087

SC HYH

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 avril 2025, il a été constituée une Société civile.
DÉNOMINATION SOCIALE : SC HYH.
FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
OBJET : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
CAPITAL SOCIAL : 3.000,00 €.
SIÈGE SOCIAL : 5 chemin Noël, Vaudupuits - 89210 CHAMPLOST.
DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
APPORTS : Numéraire pour un montant de 3.000,00 €.
GÉRANT : M. Hervé YTHIER, demeurant à CHAMPLOST (89210), Vaudupuits, 5 chemin Noël.
CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention : Un des fondateurs.
L2502159

le Journal du Palais

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp
@legalnet.org

SCEA DES
BLANCHES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SOUCY du 17 avril 2025, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : SCEA DES BLANCHES.
FORME : Société civile d'exploitation agricole.
SIÈGE : 2 rue de la tournelle carrée - 89100 SOUCY.
DURÉE : 99 ans.
OBJET : l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural.
CAPITAL : 5.000 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire.
GÉRANCE : a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée Monsieur Arnaud MORISSEAU, demeurant 3 rue Calmette GUERIN - 89100 SOUCY.
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime.
La société sera immatriculée au R.C.S. de SENS.
Pour avis : La gérance.
L2502163

SC HYL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 avril 2025, il a été constituée une Société civile.
DÉNOMINATION SOCIALE : SC HYL.
FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
OBJET : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
CAPITAL SOCIAL : 3.000,00 €.
SIÈGE SOCIAL : 13 rue du Bas de Vaudupuits, Vaudupuits - 89210 CHAMPLOST.
DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
APPORTS : Numéraire pour un montant de 3.000,00 €.
GÉRANT : M. Lucas YTHIER, demeurant à CHAMPLOST (89210), Vaudupuits, 13 rue du Bas de Vaudupuits.
CESSIONS DE PARTS : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, un des fondateurs.
L2502166

MODIFICATION
DE STATUTS

SCEA BOISE

SCEA au capital de 82.017,57 €uros
Siège social : Villepiepied
89400 BUSSY EN OTHE
344 026 760 R.C.S. Sens
Le 17 mars 2025, la collectivité des associés a décidé de compléter le libellé de l'adresse du siège social comme suit : 19 route de Villepiepied, Villepiepied - 89400 BUSSY EN OTHE, avec effet rétroactif au 31 décembre 2024.
Cette décision ne transfère pas le siège social.
Pour avis : La gérance.
L2502121



SOFRATTEL
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 100.000 €uros
passé à 2.713.29 €uros
Siège social : 15 rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
Siège de liquidation :
15 rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
793 371 550 R.C.S. Sens

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 28 février 2025 :
- a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 181.000 € par apports en numéraire ;
- a décidé de réduire le capital social de 281.000 € à 2.713.29 € par voie de réduction de la valeur nominale des parts.
Les articles 6 et 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
La mention antérieurement publiée relative au capital social est ainsi modifiée :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent mille € (100.000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux mille sept cent treize € et vingt-neuf centimes (2.713.29 €).
Pour avis : La gérance
L2502129

FIDAL
AVOCATS

12 rue Aristide Briand
10000 TROYES

FROMAGES & CO

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 100.000 €uros
Siège social : 15 rue de la Quennevelle
89100 SALIGNY
822 574 588 R.C.S. Sens
Sur décisions de l'associé unique du 31 mars 2025. Monsieur Grégoire LINCET, demeurant 16 rue Charles Ronot - 21000 DIJON, et Madame Mathilde BUSTARRET, demeurant 11 bis rue Viète - 75017 PARIS, ont été nommés aux fonctions de Directeur Général à effet du 1^{er} avril 2025.
Mention sera faite au R.C.S. de SENS.
Pour avis : Le Président.
L2502184

FIDAL
AVOCATS

12 rue Aristide Briand
10000 TROYES

ETS ALLARD

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 €uros
Siège social : 3 B rue du Moulin
89100 SALIGNY
321 254 708 R.C.S. Sens
Sur décisions de l'associé unique du 31 mars 2025, Monsieur Grégoire LINCET, demeurant 16 rue Charles Ronot - 21000 DIJON, et Madame Mathilde BUSTARRET, demeurant 11 bis rue Viète - 75017 PARIS, ont été nommés aux fonctions de Directeur Général à effet du 1^{er} avril 2025.
Mention sera faite au R.C.S. de SENS.
Pour avis : Le Président.
L2502189

AVAL

Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 €uros
Siège social :
3 Avenue du 11 Novembre
89200 AVALLON
432 339 083 RCS Auxerre
Par décisions de la Présidente en date du 2 avril 2025, il a été pris acte de la démission des sociétés TRAINER & CO, IMPULSE & CO et TOP BOOSTER de leurs fonctions de Directrices Générales de la société, ce, avec effet au 1^{er} avril 2025.
Pour avis :
L2502191

CLOTURE
DE LIQUIDATION

GRENAM
Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 15 244,90 €uros
Siège social : 172 avenue de Sénigallia
89100 SENS
Siège de liquidation : 1 rue des Mulets
89100 MALAY-LE-PETIT
401 476 726 RCS Sens

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2024, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric GRENDEL, demeurant 1 rue des Mulets - 89100 MALAY-LE-PETIT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis : Le liquidateur
L2502131

LOCATION BENNE
RECYCLAGE

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 2.000 €uros
Siège social : 36 rue de Lyon
89200 AVALLON
Siège de liquidation : 36 rue de Lyon
89200 AVALLON
979 152 089 R.C.S. Auxerre

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 avril 2025 au 36 rue de Lyon - 89200 AVALLON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Cécile DROIN, demeurant 4 rue de l'église Saint Jacques - 89130 LALANDE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis : Le Liquidateur.
L2502186

COLLECTIVITES
TERRITORIALESENTREPRISES
SOCIALES POUR
L'HABITATETABLISSEMENTS
PUBLICS

est habilité
à publier
vos annonces
judiciaires
et légales

Essai. Style avenant, qualités pratiques, tarifs contenus : la future citadine 100% électrique de Renault coche de nombreuses cases pour faire sa place dans les rues de nos villes.

Twingo : retour en mode électrique



Ci-dessus : Une silhouette familière qui rend hommage à la première Twingo. Ci-dessous : Un intérieur moderne et coloré à la fois simple et accueillant.

Après la R5 et la R4, Renault poursuit l'exploration de son passé en mode électrique. Place cette fois au début des années 90 avec la Twingo. Une star populaire dont l'inventivité a bouleversé le segment des mini-citadines lorsqu'elle a débarqué sans prévenir il y a plus de trois décennies après avoir créé une véri-

table émeute au mondial de Paris 1992. Mignonne, sympathique, pratique, simple et dotée d'une habitabilité record pour ses 3,43m : la Twingo première du nom a remporté un immense succès populaire avec 2,6 millions d'exemplaires en vingt ans de carrière. On comprend que Renault ait eu envie de la faire revivre.

Après une première étude de salon, le constructeur vient

de dévoiler un deuxième prototype qui à quelques détails esthétiques près, reprend l'essentiel de la version de série qui sera commercialisée l'an prochain. Plus encore que pour les R5 et R4, les stylistes se sont inspirés de la Twingo 1. La même bouille expressive avec ses optiques à LED rondes et son grand pare-brise dans le prolongement du court capot, ses feux arrière en relief à l'unisson

et sa silhouette nette et sans fioritures font explicitement référence à son aînée du siècle dernier.

Cette nouvelle évolution permet de découvrir l'aménagement intérieur de la future Twingo. Au-delà de quelques clins d'oeil, pas de néo-rétro au menu mais une présentation d'ensemble moderne et pratique avec une planche de bord semblant suspendue, associant un écran de 7

pouces derrière le volant et un second en position centrale de 10,1 pouces, regroupant les fonctions d'info divertissement. L'ensemble apparaît net, bien dessiné, privilégiant la fonctionnalité et les aspects pratiques avec plusieurs espaces de rangement optimisant l'espace intérieur. Des rappels de la teinte de la carrosserie font référence à la Twingo originale tout comme la sellerie colorée. L'immense toit vitré apportant de la luminosité à l'habitacle sera-t-il conservé sur la version de série ? On l'espère.

MOINS DE 20.000€

Autres éléments pratiques : la banquette arrière coulissante et rabattable par moitié et les portes arrière. Elles faisaient défaut à la première Twingo. Un gros « oubli », réparé de belle façon avec les poignées d'ouverture cachées dans les montants qui préservent le profil épuré de la future citadine 100% électrique de Renault et facilite l'accès aux places arrière.

Le choix d'une motorisation exclusivement électrique se justifie sans réserve majeure pour un modèle appelé à

circuler essentiellement en agglomération. Renault dispose de plusieurs blocs avec différentes puissances de batterie dans sa banque d'organes électriques. Pas encore de précisions sur les choix qui seront faits. Mais ils tiendront compte d'une part de la vocation prioritaire de la future Twingo qui n'a pas un besoin impérieux de disposer de l'autonomie d'une routière et d'autre part du tarif de base auquel elle sera proposée. Les deux éléments sont évidemment liés. Le constructeur a d'ores et déjà annoncé sa volonté de fixer le premier prix de la Twingo E-tech sous la barre des 20.000€ avant les éventuelles aides fiscales. Ce seuil plancher, attractif pour un modèle assemblé en Europe, devrait lui assurer un accueil commercial favorable dans un contexte incertain pour les voitures 100% électriques, marqué par un fort ralentissement de leur progression sur de nombreux marchés. A charge pour la petite Renault de faire sa place. Son indéniable charme et ses qualités pratiques ne seront pas de trop pour y parvenir.

Dominique Marée



Export. Absents du marché américain, les constructeurs nationaux ne sont pas touchés au contraire des marques allemandes qui représentent l'essentiel des 800.000 voitures européennes exportées.

Droits de douane aux Etats-Unis : les marques françaises pas concernées

À quelque chose malheur est bon ! Absentes du marché américain, déserté depuis de nombreuses années faute d'y avoir été solidement implantées, les marques françaises ne devraient pas subir directement les délirantes augmentations des taxes à l'importation décidées à l'emporte-pièce par Donald Trump. Ces droits de douane ont été fixés à 25% supplémentaires mais ils sont susceptibles de varier d'un jour à l'autre en fonction de l'humeur du moment. La situation sera différente pour une partie des constructeurs faisant partie de Stellantis, le méga Groupe franco-germano-italo-américain aux multiples ramifications. La potion devrait se

révéler beaucoup plus amère pour le reste de l'industrie automobile de l'Union européenne qui exporte aux États-Unis environ 800.000 voitures par an, un marché qui concentre 21,5% du total des véhicules du continent vendus à l'étranger. Il faut y ajouter plus de 100.000 voitures produites au Royaume Uni.

L'ALLEMAGNE MISE À L'AMENDE

Sur ce total, les grandes familiales du segment D en représentent 42% en volume et les haut de gamme de prestige du segment E, très appréciés des clients américains, 28%. Enfin, la catégorie des berlines compactes totalise 20% des exportations européennes aux États-Unis.

Le marché export vers les États-Unis représente 1,3% en 2023 du marché export total de la France. Source : Trade Map.

Bilateral trade at 4-digit	Importers	Value exported in 2023 (USD thousand) ▼	Trade balance 2023 (USD thousand) ↓	Share in France's exports (%) ↓	Quantity exported in 2023	Quantity unit	Unit value (USD/unit) ↓	Growth in exported value between 2019-2023 (% p.a.) ↓
	World	24,610,331	-21,533,352	100	1,669,203	Tons	14,744	2
+	Germany	4,178,684	-5,281,654	17	216,310	Tons	19,318	0
+	Belgium	3,771,531	3,118,735	15.3	252,460	Tons	14,939	3
+	Italy	2,597,685	663,952	10.6	172,577	Tons	15,052	-5
+	United Kingdom	1,855,150	-193,343	7.5	137,236	Tons	13,518	3
+	Türkiye	1,789,738	-272,293	7.3	117,120	Tons	15,281	38
+	Spain	1,701,638	-5,843,021	6.9	113,906	Tons	14,939	-12
+	Netherlands	1,118,911	709,665	4.5	56,611	Tons	19,765	18
+	Portugal	702,165	115,401	2.9	59,222	Tons	11,856	3
+	Poland	649,891	284,312	2.6	76,820	Tons	8,460	-1
+	Algeria	543,417	543,375	2.2	32,292	Tons	16,828	30
+	Czech Republic	453,671	-2,274,214	1.8	34,220	Tons	13,257	30
+	Switzerland	387,401	377,866	1.6	19,643	Tons	19,722	-5
+	United States of America	316,918	-643,122	1.3	7,559	Tons	41,926	30

Les premiers touchés sont les constructeurs germaniques qui concentrent près de 80% des voitures expédiées aux USA.

À commencer par le Groupe Volkswagen dont les différentes marques

(en particulier Audi et Porsche) représentent 26% des 800.000 véhicules importés, Mercedes suit de près avec 24% et BMW 19%. Volvo (13%) et Jaguar-Land Rover (12%) seront également impac-

tés à des degrés moindres. Selon des études prospectives, ce surplus de taxe de 25% pourrait entraîner une chute des ventes de l'ordre 200.000 voitures européennes par an sur le marché

des Etats-Unis. Mais la versatilité du président américain rend impossible toutes projections à moyen terme. Wait and see.

Dominique Marée



FFSAI
CHAMPIONNAT DE FRANCE
CIRCUIT

CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSAI DES CIRCUITS

DIJON-PRENOIS

08 - 11 MAI 2025

ENTRÉE À PARTIR DE 12€

- PITWALK
- PADDOCK OUVERT
- SUPERCARS



EN PISTE CE WEEKEND



FFSAI
GT



FFSAI
ACADEMY



FFSAI
TOURING



CLIOCUP
SERIES



PORSCHE
CARRERA CUP
FRANCE



MRF

Alexandra Gévaudan et Laurent Muhlich. Déjà à la tête de La Reine des Prés (coworking à la campagne) et Grav Deco (gravure industrielle), ils ont repris l'activité signalétique de la fonderie Lauterbach. L'émblématique flèche du parcours de la chouette à Dijon est leur nouveau bébé... parmi d'autres challenges !

Fondus d'entrepreneuriat



C'est avec elle que l'on a pris rendez-vous, c'est ensemble qu'ils me reçoivent tant ces deux-là se complètent et s'électrisent. Lui, Géo Trouvetout bricoleur, 10.000 idées à la minute et débit de mitraille ; elle, calme, posée et dont on sent la détermination sans faille. Et c'est dans un lieu rêvé à deux et construit de leurs mains qu'ils racontent leur dernière entreprise : le rachat de l'activité signalétique de la fonderie Lauterbach, connue pour ses emblématiques flèches de laiton frappées de la chouette sur le parcours du même nom. Mais aussi celles du circuit du chat perché de Dole, le Cadet Rousseau à Auxerre, d'autres flèches personnalisées à Avallon, Metz, Mâcon, Chalon-sur-Saône, un Napoléon en Corse... « *Maintenant on peut dire que c'est nous !, se marre Laurent. Et quand on se balade quelque part et qu'il n'y en a pas, ça nous donne des idées. On va pouvoir dire : "Monsieur le maire, on a trouvé votre ville très belle, mais il lui manque quelque chose" et on va lui envoyer une flèche personnalisée pour lui donner envie. En plus ça se décline en produits dérivés, on peut en vendre à l'Office de tourisme...* ». « *À Dijon ce sont leurs meilleures ventes* », complète Alexandra.



Dans l'open space de La Reine des Prés, l'espace de coworking. A Saint-Victor-sur-Ouche, Alexandra Gévaudan et Laurent Muhlich ont créé un lieu unique, à la fois cabane dans les arbres, cocon bobo chic baigné de lumière et décoré avec goût et place de village réinventée, où les rencontres amicales et professionnelles se font naturellement. Crédit : JDP.

DEUX PARCOURS QUI SE COMPLÈTENT

Cette acquisition est finalement une suite logique du parcours de ce couple atypique. Laurent Muhlich a eu mille vies avant de se poser à Saint-Victor-sur-Ouche où il avait de la famille. En 2002 déjà, il reprend Grav Déco, un nom bien connu dans le monde de la gravure industrielle mais qu'il façonne à sa main. Il est aujourd'hui une sorte « *d'urgentiste de la signalétique* », capable de faire ce que les autres ne font pas en termes de volumes (de très petites séries), d'ultra rapidité d'exécution et de qualité, n'hésitant pas à mettre la main à la pâte pour bidouiller ses machines et finir les pièces manuellement si nécessaire : « *J'ai des coupures dans les doigts, mes mains sont sales et c'est ce que j'aime bien* ». En 2005, lassé d'être locataire, il construit ce qui deviendra son atelier à un jet du canal. Il ne le sait pas encore, mais ce lieu va devenir l'épicentre d'une aventure...

Alexandra Gévaudan a, elle, travaillé pendant 17 ans à l'office de tourisme de Montbard, avant un passage par l'immobilier dans son domaine, la communication, pour une société

américaine, ce qui lui permet d'engranger des compétences en gestion. Puis retour en office de tourisme à Venarey-lès-Laumes, pour la société publique locale qui gère aussi la salle de spectacles. Sauf que l'envie de faire les choses à sa manière la taraude depuis un moment. En 2023, elle

« Il n'y a pas de séparation entre le pro et le perso... et du coup, il faut que ce soit très cadré ! »

démissionne pour se lancer dans le grand bain de l'entreprise. Ce sera La Reine des Prés, juste en face de l'atelier de Laurent. Un coworking à la campagne, mais pas que...

UN PROJET LOCAL ET HUMAIN

2023 signe en effet le lancement des travaux du bâtiment qui accueillera l'entreprise d'Alexandra Gévaudan, mais aussi trois cellules commerciales de 150 m², dimensionnées pour des artisans. L'idée est à la fois de rentabiliser le projet, mais aussi de poser les bases d'un village artisanal et lieu

de rencontres avec d'autres professionnels qui partagent leurs valeurs et souhaitent redynamiser Saint-Victor-sur-Ouche. Laurent Muhlich, avec la collaboration du charpentier voisin, va pour ainsi dire tout construire de ses mains, sans la moindre aide financière. « *Lorsqu'on a étudié les dossiers pour obtenir des subventions, nous avons eu l'impression de ne pas rentrer dans leurs cases*, raconte Alexandra. *Certains voulaient qu'on en fasse un tiers-lieu, mais ce n'était pas notre idée du point de vue de la gouvernance ; d'autres estimaient que c'était trop loin de Dijon. Nous avons estimé, nous, que l'on dépendrait de trop de gens, que l'on perdrait du temps...* »

« *... et que ça nous dévierait de notre projet initial* », résume Laurent. C'est donc leurs fonds propres (600.000 € d'investissement) qu'ils vont engager via un prêt. « *Le banquier est un allié là-dedans*, analyse Laurent Muhlich. *Mais j'ai une assise, 20 ans que j'ai fait mes preuves* ». Le bâtiment est aujourd'hui loué par un aménageur de vans pour les professionnels, la seconde cellule va accueillir dès juin un boulanger artisanal, François, animé par la même envie d'entre-

1976

Naissance le 26 juin à Mulhouse de Laurent Muhlich

1980

Naissance le 28 janvier d'Alexandra Gévaudan

2023

Le 31 mars, elle quitte son job à l'Office de tourisme de Venarey-lès-Laumes.

2023

Premier coup de pelle du bâtiment destiné à abriter La Reine des Prés et les cellules artisanales.

2025

Le 8 janvier, signature de la reprise de l'activité signalétique de la fonderie Lauterbach.

2025

En juin, la boulangerie « Du pain sur la planche » sera ouverte. Inauguration officielle du « village d'artisans » à Saint-Victor-sur-Ouche. Ils ont un an pour trouver l'occupant de la troisième cellule... le casting est lancé !

prendre et de partage qu'Alexandra et Laurent. La troisième cellule sera libérée dans un an et cherche ardemment un locataire, avis aux amateurs. « *Venez nous voir et on va discuter, voir si ça marche* », s'amuse Alexandra. À La Reine des Prés, cela « marche » en tous cas : les coworkers (une société de communication, un agent immobilier, un monteur vidéo...) s'entraident, travaillent ensemble, le charpentier vient boire son café, on refait le monde, le livreur de pizzas vient régulièrement animer la place. Le couple songe aussi à organiser des apéros avec les entreprises alentour, histoire que les gens se connaissent, et pourquoi pas, développent des synergies. Un peu comme ce graveur et cette experte en communication qui ont su traduire leurs rêves et leurs envies communes en entreprise et, chose pas si facile, arrivent à fédérer autour d'eux. « *Les gens ont accueilli notre projet de manière positive, s'enthousiasme Laurent. Les critiques, on ne les entend pas. Les gens se disent qu'on fait bouger les choses par plaisir* ». Et si c'était ça, la recette d'un projet qui fonctionne ?

Emmanuelle de Jesus



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

